

N°28
Décembre
2012

LOU BECAN



Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Le Mot du Maire

Élément fort de notre identité, la neige a symbolisé pendant des siècles bien des difficultés de la vie à la montagne, avant de devenir au cours du XXe, un atout pour le développement, avec «l'or blanc» et l'épopée du ski. Cette neige, qui nous manque souvent, qui nous fait aussi parfois râler, a occupé une large part de l'actualité automnale, avec une arrivée précoce et des quantités historiques. Le déneigement est source de préoccupations pour les élus. D'une part du fait de contraintes supplémentaires liées à l'évolution de nos villages : croissance de la population ; nombreuses personnes travaillant à l'extérieur ; création de nouvelles voies du fait de l'urbanisation ; accroissement du nombre de véhicules avec parfois l'absence de garage ; diminution du nombre d'engins aidant au déneigement des quartiers (tels les agriculteurs)... Face à cela, il faut engager des efforts d'explication, voire de médiation, faire se rencontrer riverains et chargés du déneigement afin de trouver des solutions tenant compte de toutes les contraintes. C'est ainsi que je conçois mon rôle de maire, même si évidemment cela demande plus de disponibilité et de travail qu'un discours de fatalité expliquant que c'est comme ça, c'est l'hiver. Mais la contrainte est aussi financière : le département peine parfois à assurer le déneigement de hameaux, à cause de contraintes internes. Le coût par kilomètre explose, avec l'envolée des coûts du carburant et la disparition des subventions du département (70% en 2008, 0% en 2012!). Heureusement la neige fait aussi vivre, grâce aux stations, de nombreux saisonniers et son arrivée est toujours un soulagement. La neige témoigne donc d'enjeux plus profonds liés au développement de nos territoires et peut être un symptôme de bien de ses mutations. Je n'oublie pas enfin que la neige, c'est le symbole des fêtes qui arrivent. Qu'elles soient belles pour vous et que l'année 2013 puisse sincèrement l'être également pour chacun d'entre nous! Pierre-Louis Fillet, maire

Infos municipales

Échos du conseil	p.2
Dossiers : Eau	p.15
Carte communale	p.21
Déneigement	p.24

La vie du village

Ca s'est passé ici	p.26
Associations	p.29
École	p.36
Histoire Village de vacances	p.37
Nos entreprises locales	p.40
Agenda	p.42
Hommages	p.43
Infos	p.44

VOEUX 2013
12 JANVIER À 18H
SALLE DU
FOUILLET.

ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, classées par thème, les principales décisions prises au cours du semestre écoulé, des mois de juillet à décembre 2012

URBANISME

En matière d'urbanisme, les élus poursuivent leurs réflexions autour de la refonte de la carte communale et de l'élaboration d'une étude urbaine, aux côtés du bureau d'étude G2C et du CAUE. Nous y revenons dans les pages Dossier. Autre projet très important qui pourrait rapidement évoluer favorablement : l'acquisition par la commune de la Grange Marcon et de terrains autour de celle-ci, en plein coeur du village.

✓ ACQUISITION DE LA GRANGE MARCON

Dès 2008, le conseil municipal nouvellement élu avait fait savoir à l'étude Diéval, en charge de la succession de Marie-Louise Marcon, son souhait d'acquérir la grange dite Marcon et les terrains adjacents (plus de 11 000 m²). Une proposition financière de 100 000€ pour l'ensemble avait été formulée. La situation était bloquée depuis lors du fait de l'opposition

d'un héritier de Madame Marcon à la vente amiable à la commune de Saint Julien. Un jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence en date du 12 septembre 2012 vient d'autoriser cette vente sans le concours de l'héritier opposant, pour un montant de 100 000 €.

Le Conseil Municipal a donc confirmé sa proposition. Cet accord permettra en outre de ne pas faire usage du droit de préemption que la commune avait également établi sur ce bien dès la fin 2008.

La situation stratégique de cette propriété, au coeur du village, lui confère une valeur inestimable au regard du développement futur de la commune. Ces parcelles jouxtent le terrain acheté en janvier dernier à Yvonne Christophe. L'acquisition de cet ensemble de propriétés a été réfléchi et envisagée en vue d'assurer une potentialité de développement économique du village, non seulement à court terme, mais également dans les années et pour les générations futures.

✓ EN VRAC :

► LOTISSEMENT COMMUNAL

Un compromis de vente a été signé pour le dernier lot restant.





FOCUS

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉS

- *Drogue Jean-Noël : aménagement d'une habitation aux Combettes
- *Commune : extension et mise aux normes de la salle des fêtes
- *GAEC Echarasson : extension d'un bâtiment d'élevage
- *Malsang Marie-Josèphe : réhabilitation d'un poulailler

DÉCLARATIONS PRÉALABLES
DÉLIVRÉES

- *Christophe Yvonne : pose de velux
- *Commune de Saint Julien : construction d'abris de jardin
- *Pierre-Laurent Lattard : réfection de toiture
- *Alain Blanc : construction d'un garage

EN COURS

- *Jean-Louis Guinet : construction

d'un abri bois aux Clots

- *Jean-Claude Salesiani : couverture en tuiles d'une pergola aux Janis

CERTIFICAT D'URBANISME
SIMPLE INFORMATION
DÉLIVRÉS

- Pour une habitation à Ponson
- Pour des parcelles aux Domarières
- Pour une grange dans le Village
- Pour un terrain à Ponson
- Pour une habitation au village

CERTIFICAT D'URBANISME
OPÉRATIONNEL
DÉLIVRÉ

- *Jean-Claude Chabert : terrains aux Janis (prorogation)

REFUSÉ

- *Pierre Valette : terrain aux Etoitières (après Ponson)

VOIRIE- CHEMINS

Alors que les élus poursuivent le travail de révision générale du tableau de classement des chemins ruraux, ils ont répondu à une demande de déclassement d'un chemin aux Clots afin de régulariser une situation ancienne.

✓ DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN AUX CLOTS

Jean-Louis Guinet et Claudine Thiault ont demandé à la com-

mune la possibilité d'acquérir le chemin rural qui contourne leur habitation au sud, car une voie communale existe au nord et dessert les parcelles environnantes.

La commission voirie s'est rendue sur place; il s'avère que le chemin pour sa partie sud n'existe plus depuis plusieurs décennies et qu'il n'y a aucune objection à régulariser administrativement une situation ancienne.

Les élus ont fixé des limites du terrain déclassé, au nord de l'habitation, en veillant à ne pas gêner les manoeuvres et le retournement des engins de déneigement.

Le Conseil municipal approuve le plan proposé. Les frais d'acte et de bornage seront supportés par l'acquéreur.

✓ EN VRAC :

► BESOINS DE TRAVAUX SUR PLUSIEURS VOIES DE LA COMMUNE / SUIVI PAR LA COMMISSION (EN PLUS DE TRAVAUX DÉJÀ LISTÉS PRÉCÉDEMMENT)

- demande d'empierrement d'un chemin partant de Piache pour rendre possible l'exploitation forestière
- problèmes d'écoulement sur une voie communale aux Janis
- problème de ravinement sur le chemin de La Martelière

► PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2013 :

La commune peut réaliser jusqu'à 11 500€ environ de travaux sur les voies communales pour bénéficier du montant maximum de subventions départementales soit 6 500€. Voici le programme :

- réfection du pont enjambant le ruisseau, au hameau de Picot, car une buse s'est affaissée et cela menace d'endommager la chaussée (devis de 3900€) ;
- petits travaux de reprise de la chaussée sur plusieurs voies communales (pour environ 7 500€)

► AMENDES DE POLICE 2013

La subvention de l'État, au titre des amendes de police, est de 1600 € par an. Elle est allouée à des dépenses relatives à la sécurité routière. Pour 2013, plusieurs pistes sont envisagées dont la pose d'un radar pédagogique (les élus évalueront la suite à donner à cette piste lors de la réception du devis).

► MARQUAGE DES ROUTES

Les élus ont réussi à faire tracer le bord de la route départementale, à l'intérieur de l'agglomération, afin de sécuriser la circulation lors des épisodes de brouillard. Le Département n'y était pas favorable, au motif que cela contribue à accroître la vitesse en agglomération. C'est pour tenir compte de ces impératifs que ce n'est pas la ligne médiane mais les lignes latérales qui ont été marquées ; cela a été réalisé à l'occasion de l'intervention du service de l'équipement du département pour réaliser les marquages des routes départementales dans le reste du canton.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

La réhabilitation, l'entretien et l'amélioration du patrimoine communal font partie des missions des élus municipaux. La gestion de ce patrimoine doit également s'adap-

ter aux besoins d'une population sans cesse en évolution. Au cours du semestre écoulé, les élus ont eu des difficultés à avancer sur la rénovation de la salle des fêtes et ont poursuivi des travaux de moindre envergure sur d'autres bâtiments

✓ RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

Par délibération en date du 14 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'extension et le réaménagement de la salle des fêtes. Il a confié à Monsieur Daniel Bacquet, architecte, une mission de maîtrise d'oeuvre. Le projet a pris beaucoup de retard sur le calendrier initial et les élus n'ont cessé de relancer l'architecte afin qu'il respecte les délais. Les élus ont néanmoins pu valider l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.). Voici le détail.

Travaux

- Lot 1 – Gros Œuvre – Couverture : 60 000 € HT
- Lot 2 – Cloisons – Isolation – Plâtrerie : 8 300 € HT
- Lot 3 – Menuiserie Aluminium : 15 000 € HT
- Lot 4 – Menuiserie intérieure bois – Faux Plafonds : 7 000 € HT
- Lot 5 – Électricité – Courant faible : 15 000 € HT
- Lot 6 – Plomberie- Sanitaire- Chauffage : 11 500 € HT
- Lot 7 – Carrelage – Faïence : 12 000 € HT
- Lot 8 – Peinture : 8 000 € HT

Montant total des travaux : 136 800 € HT soit 163 612 € TTC

Honoraires d'architecte

- tranche ferme : 4 800 € HT soit 5 740€ TTC
- tranche conditionnelle à 6.5 % : 8 892 € HT soit 10 634€ TTC

Contrôles obligatoires confiés au bureau Qualiconsult

- Contrôle technique : 2 240 € HT soit 2 679€ TTC
- Contrôle SPS : 1 222€ HT soit 1 462€ TTC

MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION :
153 954€ HT SOIT 184 129€ TTC

Le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif en octobre puis le DCE, dossier de consultation des entreprises en décembre.

Le dossier d'accessibilité de la salle des fêtes a en outre été examiné et validé en commission de sécurité à Die le jeudi 8 novembre en présence de Pierre-Louis Fillet et de l'architecte Daniel Bacquet.



L'appel d'offres va être lancé fin décembre. Cela permettra d'engager les travaux en mars (afin de permettre l'organisation du repas de la saint Blaise et du concours de coinche des Jonquilles); la salle des fêtes devrait être livrée avant l'été (notamment en vue de Caméra en campagne)

✓ EN VRAC :

► CIMETIÈRE

M François Blanc, héritier de la tombe Victor Guérin, a fait remarquer à la Commune que le mur du cimetière est sérieusement endommagé au niveau de cette sépulture. Les travaux obligatoires incombant à la mairie ont été réalisés.

Il ressort plus généralement que le mur est dégradé à plus de 50 % sur les côtés est et ouest (enduits et couverture). La dernière remise en état du mur date de 1962. L'entreprise Blanc a remis un devis pour la réfection des murs Est et Sud-Ouest qui s'élève à 12 025 € HT, soit 14 382 € TTC.

Il faudra hiérarchiser, lors du vote du budget, les travaux à réaliser sur les différents bâtiments communaux et dans l'attente il n'est pas pris de décision concernant ce devis.

► CLOCHER

Suite aux travaux de rénovation du clocher de l'église en 2011, réalisés sous la conduite de l'architecte Bacquet, plusieurs points restent à régler. L'horloge du clocher ne fonctionne plus ; l'entreprise PACCARD, qui en assure l'entretien, a transmis un devis pour la rénovation de la distribution horaire, d'un montant de 1 669€ HT. Le devis a été approuvé et la réparation doit intervenir en décembre.

Le conseil municipal a décidé de faire appel à Indelec pour la mise aux normes du paratonnerre, conformément au devis établi par cette société, d'un montant de 1795 € HT. Il sera demandé à Indelec d'inclure dans ce montant le redressement de la croix et de la girouette.

Un devis sera demandé à l'entreprise Blanc pour la réalisation des tranchées à proximité du clocher, pour les prises de terre du paratonnerre.

► AUTRES TRAVAUX RÉALISÉS

Ont été créés deux abris bois dans les jardins des logements du Presbytère, afin de répondre aux besoins de plusieurs locataires qui ne disposaient d'aucun garage.

Les travaux ont été réalisés cet été et cet automne sous la conduite de Jean-Louis Gontier pour un coût de 2 000€ environ.

► RÉFLEXIONS EN COURS

-aménagement du sas de la mairie avec notamment le remplacement de la porte d'entrée principale (pour des raisons techniques, thermiques et liées à l'accessibilité)

-installation de panneaux d'affichage vitrés sous l'abri de la bascule pour une partie de l'affichage officiel de la mairie

-installation de panneaux signalétiques à l'extérieur (pour le panneau d'information sur la randonnée, pour la salle de réunion)

-alarme incendie : Au dernier conseil d'école, a été évoquée la pose d'un système d'alarme in-

MERCI

MERCI !

La municipalité adresse ses chaleureux remerciements à tous les bénévoles qui ont, sous la conduite de Jean-Louis Gontier, construit l'abri dans les jardins des logements du presbytère : Georges Christophe, Gérard Gerboud, Gilles Chazot et Pierre Hustache.



NOUVEAU

LA SALLE DU FOUILLET !

Son appellation faisait souvent débat, salle de réunion, salle du club, salle des associations, salle à côté de la mairie...

Le conseil municipal a donc décidé de baptiser cette salle très prisée des habitants et des associations de notre commune.

C'est la proposition SALLE DU FOUILLET qui a été retenue à l'unanimité, en référence au célèbre pas du Fouillet, situé au-dessus du village et permettant de rejoindre à pied Valchevrière et Herbouilly. Une plaque de bois gravée devrait prochainement être apposée à l'extérieur de la salle.



cendie dans le bâtiment, par mesure de sécurité. Le conseil municipal décide de faire établir des devis pour l'installation de détecteurs de fumée dans tout le bâtiment mairie-école, et une alarme en cas d'incendie. Une variante sera demandée pour l'installation conjointe d'une alarme contre le vol dans les locaux de la mairie, en raison notamment de la présence de l'agence postale.

Eau-Assainissement

Un dossier spécial Eau-Assainissement vous sera présenté dans les pages suivantes et se fera l'écho des principaux enjeux en la matière. Nous évoquons juste dans cette rubrique quelques petits points mineurs.

✓ EN VRAC :

► FUIITE D'EAU À LA MARTELIÈRE

Depuis quelques mois, une fuite d'eau se produit dans le garage de l'habitation de Régine Bonnard à la Martelière. Cette fuite se situe avant le compteur mais la bouche à clé n'a pu être localisée. Le branchement a été effectué sur l'ancienne conduite partant de la source de la Martelière dont le tracé est mal connu. La réparation nécessite de fermer la conduite principale depuis le nord du village.

En attendant de reprendre l'ensemble des branchements d'eau lors des travaux de raccordement à la future station d'épuration pour le



ZOOM

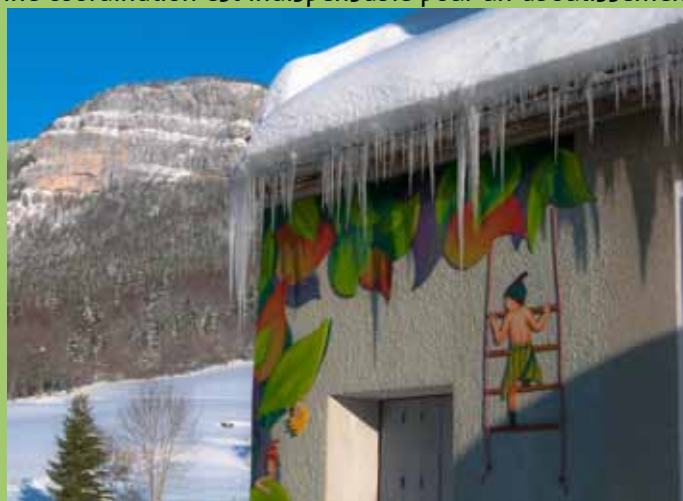
MULTI-ACCUEIL «LES VERCOQUINS» / PROJET DE TRAVAUX

Depuis une quinzaine d'années, le multi-accueil Les Vercoquins est installé à Saint-Julien, dans des locaux communaux et peut accueillir 11 enfants âgés de 2 mois à 6 ans. D'importants travaux ont été réalisés en 2007, d'autres, de moindre ampleur, en 2011. Une nouvelle tranche sera nécessaire dans les mois à venir pour répondre à des besoins de mises aux normes obligatoires à l'horizon 2014 (en vue notamment de la fourniture par les Vercoquins des repas et des couches aux enfants). La Communauté des Communes a d'ores et déjà engagé un état des lieux cantonal pour étudier les besoins au niveau de la petite enfance et évaluer l'opportunité d'accroître le nombre de places (sachant que les financements CAF pour le fonctionnement de la structure sont conditionnés à un taux de remplissage minimum). Plusieurs réunions sont organisées avec les différents intervenants afin de bien calibrer les besoins et le projet : sont ainsi associés le bureau de l'association ainsi que des employés, la commune comme propriétaire, la CCV, qui finance largement la structure, la CAF, la médecine PMI... Une bonne coordination est indispensable pour un aboutissement du projet dans de bonnes conditions.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera portée par la commune car les élus souhaitent conserver la propriété des locaux. Afin d'accompagner les élus et l'association, la CCV a décidé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au CAUE de la Drôme (la CCV finance cette mission). Plusieurs visites des locaux ont été effectuées pour tester des hypothèses sachant que l'acquisition du terrain Christophe par la mairie ouvre désormais de nouvelles possibilités d'agrandissement.

Ces travaux pourront être subventionnés en partie par la CAF, avec des montants différents selon qu'il y aura ou non création de places supplémentaires.

Photo : Thomas Pietrucci / YAPASPHOTO



hameau de la Martelière, il est décidé d'intervenir dès que possible pour rechercher la position exacte de la bouche et la remplacer avec l'aide de Guy Valentin. L'eau sera coupée entre le nord du village et le nord du hameau (cela devrait éviter de couper l'eau pour tout le nord de la commune).

► NOUVEAU COMPTEUR D'EAU

Un compteur d'eau a été installé pour l'habitation d'Aude Bellier, à la Martelière (les anciens propriétaires, la famille Rozand, bénéficiaient d'un droit d'eau).

► FONTAINE PUBLIQUE

Une personne demande par courrier à la commune d'installer un panneau « eau potable » sur la fontaine pour la mettre en valeur au-

près des promeneurs. Pendant l'été, la fontaine est reliée au réseau d'eau potable, alors que le reste de l'année elle est alimentée par une source située derrière la mairie. Les élus proposent de mettre un panneau « eau potable » uniquement lorsque la fontaine est alimentée par le réseau principal, dans la mesure où la qualité de l'eau de la source des Rifs n'est pas vérifiée régulièrement.

FINANCES

L'amélioration des finances communales continue de constituer une préoccupation permanente des élus qui suivent régulièrement certains indicateurs financiers. Le principal financeur des projets reste le département de la Drôme qui alloue annuellement une enveloppe à chaque canton; la répartition entre les communes se fait sous l'égide du conseiller général, Claude Vignon, qui doit veiller à une répartition équilibrée et équitable entre les communes.

✓ DOTATION CANTONALE DU PATRIMOINE

La réunion du comité cantonal de programmation de la dotation cantonale patrimoine a eu lieu le 17 octobre 2012 à Saint-

ZOOM

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public des voies communales relève des dépenses courantes d'une mairie. Celui-ci a été déployé au fur et à mesure que progressait l'électrification rurale de nos communes. Sur la commune de Saint-Julien, le nombre de points lumineux est important, ce qui s'explique par l'étalement de l'habitat en plusieurs hameaux. Sont ainsi recensés plus de 65 lampadaires. L'éclairage public représente environ le quart des dépenses énergétiques de notre commune. La consommation coûte entre 2500 et 3000€ et l'entretien du parc de lampadaires de 800 à 1000€ par an.

✓ RÉFLEXION AUTOUR DU PARC EXISTANT

L'évolution du déploiement actuel de lampadaires est souvent évoquée par les élus, dans toutes les communes de France. C'est une question qui reste très sensible avec deux exigences, parfois vues comme potentiellement contradictoires : le sentiment de sécurité lié à la présence d'un point lumineux à proximité d'une habitation (c'est pour des raisons de sécurité, notamment des déplacements, qu'a été déployé au fil des décennies l'éclairage public) ; la nécessité d'en réduire le coût financier et surtout énergétique.

Aucune position n'a pour l'heure été clairement arrêtée par les élus; les expériences dans certaines communes peuvent aller de l'extinction durant certaines plages horaires la nuit à la régulation de l'intensité, en passant par la suppression de points, la pose de système de radar...

Il n'y a donc pas de positions simples qui s'imposent, d'autant que de telles décisions doivent souvent s'accompagner d'interventions techniques sur les lampadaires. Les élus avancent dans leur réflexion, en essayant aussi de travailler à une échelle plus large (canton, massif...) pour tenter de rendre cohérentes les décisions en la matière. Une concertation des riverains sera évidemment importante.

✓ REPRISE DE LA COMPÉTENCE PAR LE S.D.E.D. (Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme)

Par ailleurs, les élus constatent que le parc de lampadaires est vieillissant et que la plupart d'entre eux devront être changés sous peu. A partir de 2015 par exemple, les ballons fluo classiques - qui équipent l'immense majorité des lampadaires - ne seront plus autorisés. Cela va conduire la municipalité à renouveler en profondeur le parc existant, d'autant que ce parc vieillissant est de moins en moins efficace et toujours plus énergivore : le simple remplacement à l'identique du parc existant avec du matériel neuf permettrait de réduire de 30% la consommation énergétique (en moyenne).

Or, avec un ratio d'investissement de 500€ par point lumineux, la facture serait salée pour la commune (plus de 32 000€) ; les subventions ne seront pas possibles pour des communes isolées (l'ADEME privilégie le SDED en Drôme). C'est donc pour toutes ces raisons que le SDED propose à toutes les communes de la Drôme la reprise de la compétence éclairage public et l'exercice de celle-ci en lieu et place des communes.

La transmission de cette compétence serait réalisée pour 8 ans au minimum. La commune aurait à payer annuellement un forfait au SDED; en contrepartie, le SDED gérerait l'entretien du parc et programmerait, en accord avec les élus, le renouvellement intégral du parc de luminaires. Aucune décision, concernant par exemple le nombre de points ou la réduction de l'éclairage, ne pourrait être prise sans l'accord de la mairie, qui reste décisionnaire en la matière. Afin de se positionner, les élus ont souhaité bénéficier du diagnostic initial, appelé audit, qui permet d'établir l'état du parc et d'élaborer sur cette base un schéma directeur des opérations d'investissement. En cas de désaccord avec le SDED, la commune peut se rétracter et conserver sa compétence. Vous serez évidemment tenus informés dans les prochains numéros de la décision des élus.



RAPPEL

DÉFIBRILLATEUR

Un défibrillateur a été acheté par la municipalité afin de pouvoir dispenser des soins de première urgence en cas d'arrêt cardiaque, avant même l'arrivée des secours. Ce matériel sera installé en extérieur, contre le bâtiment de la mairie, sur le pan de mur sud dans le renforcement entre la porte de l'école et la salle du Fouillet.

La société Cardio secours a été retenue comme fournisseur du défibrillateur automatique. C'est également cette société qui a équipé la commune de Saint-Martin.

Le choix en extérieur a été arrêté car il faut que cet équipement soit le plus visible, notamment de la route. Cette installation en extérieur est possible car le fournisseur propose un coffret chauffé compatible avec des climats rigoureux.

Coût de l'achat et de l'installation : 2 173€ HT soit 2 599€ TTC incluant une formation.

Ce matériel peut être utilisé par n'importe qui, sans avoir besoin de notions médicales.

Pour rassurer tous les habitants sur la simplicité de l'utilisation de cet appareil, une formation est proposée le samedi 12 janvier, à partir de 10h, à la salle du Fouillet. Nous vous y attendons très nombreux.

FORMATION POUR UTILISER LE DÉFIBRILLATEUR

**SAMEDI 12 JANVIER A 10H
À LA SALLE DU FOUILLET**

OUVERTE À TOUS!!!

Martin en Vercors. Cette réunion a pour but de répartir la dotation cantonale patrimoine allouée annuellement par le conseil général de la Drôme, en fonction des projets envisagés dans chaque commune. Cette dotation permet de participer à hauteur de 50 % aux petits projets d'investissement dans la limite d'un montant maximum de 17 800€ de subventions.

Régulièrement, chaque commune peut par ailleurs déposer un « gros projet » subventionné sans plafonnement, encore à 50% du montant

HT des travaux d'investissement. Un à deux gros projets peuvent être pris en charge annuellement pour le canton. Voici l'état des dossiers déposés par Saint-Julien.

Année 2012 :

Gros projet : extension et réhabilitation de la salle des fêtes (153 000€ HT), voir plus haut.

Année 2013 :

Participation rétroactive à l'acquisition du terrain Christophe à hauteur de 17 825 €

Autres petits travaux pouvant potentiellement être financés en cas de reliquats :

Divers travaux clocher (horloge et paratonnerre) : 5461 €

Abri bascule : 350 € HT

Abris jardins presbytère : 2072 € HT

L'acquisition de la grange Marcon pourra bénéficier d'une subvention au titre d'un gros projet quand auront été engagés les travaux de ré-

habilitation envisagés dans ce bâtiment. Le Département accepte en effet de financer rétroactivement l'acquisition de foncier dans le cadre d'un projet global.

✓ EN VRAC :

► SUBVENTION U.C.A.V.

Comme cela avait été le cas en 2011, la commune a décidé de verser une subvention de 100€ à l'Union des Commerçants et des Artisans du Vercors, en guise de soutien.



ÉCOLE

Les services de cantine, garderie périscolaire et salle hors-sac ont été mis en place afin de répondre aux besoins des parents d'élèves, et ainsi de favoriser une qualité de vie et du service public sur notre territoire propre à attirer et à maintenir de nouveaux habitants. Les personnes embauchées pour assurer le fonctionnement et l'animation de ces services sont actuellement en contrat à durée déterminée, renouvelables par périodes de 6 mois ou d'un an, afin de permettre aux deux communes de faire un bilan régulier de la fréquentation, d'évaluer la nécessité de maintenir le service, et de le pérenniser éventuellement à terme par des emplois de titulaires.

✓ CONTRAT SERVICE DE LA SALLE-HORS-SAC

Actuellement le service de la salle hors-sac s'équilibre; ce service est organisé entre 11h30 et 13h30 à la salle du Fouillet. La fréquentation moyenne est de 5 enfants par jour. Le service a été utilisé par un total de 690 enfants sur l'année scolaire 2011-2012.

Le renouvellement du CUI (contrat aidé) de Maïté Vallet pour 6 mois est acquis auprès de Pôle Emploi. Le conseil municipal a voté la prolongation de ce contrat pour 6 mois, à compter du 1er octobre 2012. L'aide de l'Etat sera de 70% à compter de cette date, alors qu'elle était précédemment de 95%.

✓ CONTRAT SERVICE DE PÉ-RISCOLAIRE / CANTINE

Myriam Audeyer assure le service du périscolaire, la surveillance de la cantine et le ménage des locaux à Saint Martin. Sur une année scolaire, le service périscolaire (de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi) a été utilisé 1040h, en hausse par rapport à l'année précédente.

Le contrat de Myriam Audeyer est un CDD de 12 mois qui s'est terminé le 31 juillet 2012. Les élus ont voté le renouvellement de son contrat pour 12 mois à compter du 1er août.

Néanmoins lors de la prochaine commission scolaire intercommunale, la situation de Myriam Audeyer devra être examinée et éclaircie en vue de sa titularisation. En effet, elle est employée par la commune de St Julien alors qu'elle réalise l'ensemble de son temps de travail à Saint Martin. En cas de problème engageant la responsabilité de l'employeur, la situation est alors difficile à résoudre.



VOEUX 2013

La municipalité présentera ses vœux à la population le samedi
12 JANVIER À 18H
À LA SALLE DU FOUILLET.
Un apéritif sera offert à l'issue.

Rappel, le même jour à 10h
aura lieu la formation sur l'utili-
sation du défibrillateur.

✓ EN VRAC :

► SUBVENTIONS PRIMAIRES ET COLLÈGES

-La classe de CM1-CM2 partira en classe de découverte dans le bassin d'Arcachon du 5 au 10 mai 2013. Le coût total du voyage est de 10215 €. Les deux communes de Saint-Julien et de Saint-Martin verseront une subvention de 120 € par élève, somme identique à la participation des familles. Cela représentera une dépense de 840 € pour 7 élèves domiciliés sur notre commune.

-Le collège de Die sollicite une participation financière pour le voyage scolaire d'une élève domiciliée à Saint-Julien. Le conseil municipal décide de verser à la famille 10 euros par journée de séjour, comme cela se fait depuis des années pour les voyages scolaires des enfants du collège de la Chapelle domiciliés à Saint Julien.

► COMMISSION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE.

La rentrée des classes s'est aussi accompagnée d'une nouvelle réunion de la commission scolaire intercommunale rassemblant élus de Saint-Julien et de Saint-Martin. Parmi les points qui ont été évoqués : les formules à trouver pour bien harmoniser les décisions communes des deux conseils municipaux concernant le RPI (Regroupement Pédagogique). Parmi les pistes envisagées : un SIVOS (Syndicat Intercommunal à voca-

tion scolaire) ou, à défaut, une convention cadre entre nos communes pour bien clarifier qui fait quoi et les principes des reversement financiers entre mairies.

AGRICULTURE & FORÊTS

La commune de Saint-Julien-en-Vercors est propriétaire de deux forêts, l'une à Herbouilly (sur la commune de Saint-Martin) depuis le XIX^e siècle et le partage des forêts royales entre les communes du Vercors, l'autre à l'Allier sur des terrains qui étaient utilisés dès avant la Révolution par la communauté villageoise («les communaux»). La forêt d'Herbouilly a une superficie de 220 ha et celle de l'Allier de 182 ha.

✓ LIMITES DES FORÊTS COMMUNALES A HERBOUILLY

Durant plusieurs mois, un litige a opposé la commune de Saint-Julien à Patrick Gervasoni, au sujet des limites de la forêt d'Herbouilly. Un jugement du tribunal a débouté Patrick Gervasoni qui souhaitait imposer un bornage judiciaire. Le tribunal a répondu que ce bornage devait être pris en charge par l'ONF.

Depuis, plusieurs rencontres sont intervenues afin d'aboutir à un bornage amiable et clarifier la situation. Le dossier est en cours et en bonne voie.

AMÉNAGEMENTS DU VILLAGE

Les aménagements et l'embellissement du village continuent à occuper longuement les élus et l'agent technique.

✓ ILLUMINATIONS DE NOËL

Comme chaque année, les élus ont alloué un petit budget pour le renouvellement partiel des guirlandes de Noël qui illuminent notre village durant les fêtes de fin d'année (un peu moins de 300€ en 2012). Les élus choisissent du matériel à la consommation énergétique limitée. Ce sont toujours les bénévoles du Comité des Fêtes qui assurent la pose et la dépose de ces guirlandes et la municipalité tient à les remercier chaleureusement.



INTERCOMMUNALITE

L'engagement des élus au sein des structures intercommunales (CCV, SITCV...) est important et il est aujourd'hui indispensable. Retour sur quelques décisions.

✓ DES NOUVELLES DU SYNDICAT DE TÉLÉVISION

Un courrier adressé par le syndicat départemental de télévision aux communes rappelle les actions entreprises par le syndicat depuis sa création : mise en place des paraboles pour la réception des chaînes 5 et 6 puis équipement des réémetteurs pour la diffusion de la TNT. Le syndicat tient à rappeler aux communes adhérentes que des emprunts ont été souscrits et qu'ils engagent les communes pour 10 ans, même si elles décident de quitter le syndicat. Ce rappel est rendu nécessaire du fait des évolutions en matière de périmètres de syndicat (réforme des collectivités).

✓ DES NOUVELLES DU SIVU DE ROYBON

Une réunion du SIVU de Roybon a été organisée avec des représentants d'ERDF pour tenter de résoudre le problème de l'alimentation électrique de l'auberge. En effet, depuis le vol d'une partie des panneaux solaires, il existe de nombreux dysfonctionnements sur les batteries et donc sur le fonctionnement du restaurant. En attendant le changement des panneaux solaires et la mise aux normes du local batterie, du fioul sera fourni pour faire tourner un groupe électrogène.

De plus, le SIVU a eu des difficultés à obtenir le renouvellement de sa ligne de trésorerie.

ANIMATIONS,

SPORT & LOISIRS

Même si elle repose largement sur les nombreux bénévoles de notre commune, la municipalité a à cœur de soutenir l'animation du village.

✓ MISE À DISPOSITION DE LA LICENCE IV

La présidente du comité des fêtes vient de suivre la formation de permis d'exploitation d'une licence IV. L'association est donc en règle et a pu exploiter la licence IV pendant les rencontres Caméra en campagne du 30 juillet au 3 août. A l'occasion de cette manifestation, la licence IV a été mise à disposition gracieusement.

✓ PROJET DE SENTIER « TOUR DU VERCORS DRÔMOIS »

La Fédération Française de Randonnée de la Drôme, en partenariat avec la Communauté des Communes du Vercors et le Département de la Drôme, souhaite mettre en place un sentier de grande randonnée pédestre (GPR) « Tour du Vercors Drômois » sur le canton. Les sentiers empruntés sont déjà tous inscrits au Plan Départemental des Itinés-



NOUVEAU

NOUVEL EMPLACEMENT DE LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA POSTE

La Poste a décidé de remplacer la boîte aux lettres jaune située à l'extérieur et de revoir son emplacement.

La nouvelle boîte doit pouvoir recevoir des colis beaucoup plus volumineux que l'ancienne. Elle a été installée à proximité de la route départementale, au nord de la mairie, à côté de la place de stationnement qui se trouve devant les Vercoquins.



raires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Un nouveau balisage jaune et rouge sera mis en place. Les élus soutiennent cette démarche intéressante.

✓ EN VRAC :

► ATELIER DESSIN

L'association Cultur'Art souhaite utiliser la salle du Fouillet pour

une activité de dessins à destination des enfants à partir de 3 ans. Le conseil donne une suite favorable en accordant la mise à disposition gracieuse de la salle pour la 1ère année. (faute d'inscrits cet atelier n'a pu être mis en place ; l'animation sera sans doute de nouveau proposée à la rentrée prochaine)

► CHORALE

La chorale de l'école de musique de La Chapelle (service de la CCV) a demandé de pouvoir organiser les répétitions hebdomadaires du lundi à la salle du Fouillet, afin de pouvoir chanter avec la chorale de Rencurel. Une réponse favorable a été apportée.

► TARIF SKI NORDIQUE HERBOUILLY

Comme chaque année, le Département a demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs pour la saison à venir.

► AIRE DE PIQUE-NIQUE ET TERRAIN DE BOULES

Les agents de la CCV continuent à intervenir pour l'entretien de l'aire de pique nique, mais désormais contre rémunération par la commune. La CCV a en effet décidé de ne plus porter cette action.

Pour les concours de boule estivaux, les terrains de boule ont été entretenus (changement de rondins pourris) et désherbés. Cela a été fait par la commune et son agent technique, en lien avec les bénévoles de l'amicale sportive que la municipalité remercie chaleureusement.

INFOS

TNT !

C' est La société TowerCast qui est en charge de diffuser la T.N.T sur le village.

Celle-ci a mis en place un numéro d'appel 0825 625 625 pour vous informer en cas d'interruption programmée de la diffusion, ou de mauvaise réception de la télévision.

Lien internet : www.towercast.fr

► ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES SUR LA COMMUNE

Les élus souhaiteraient que des groupes de bénévoles puissent à nouveau prendre en charge l'entretien de certains chemins de randonnées, comme cela est parfois le cas dans d'autres communes du canton. Les élus seraient prêts à soutenir toute initiative en ce sens.

DIVERS

Le quotidien des élus, c'est aussi une multitude de petits points, de petits dossiers qu'il faut traiter. Parmi eux, une question récurrente : la fermeture des Gorges de la Bourne.

✓ TRAVAUX DANS LES GORGES DE LA BOURNE

Les gorges de la Bourne ont été fermées à la circulation entre le 3 septembre et le 16 novembre, soit une période de 11 semaines consécutives. Initialement, il était prévu une fermeture complète sur 7 semaines et 4 semaines de fermeture partielle. Des explications ont été demandées au Conseil Général de l'Isère car certaines décisions prises en comité des routes n'ont pas été respectées.

La demande portait également sur la date exacte de la fin des travaux dans la partie haute des Gorges (entre Rencurel et Villard de Lans). Les élus souhaiteraient que soit vraiment renforcée la concertation entre les départements pour coordonner les travaux. Par exemple les travaux de réfection de la canalisation de la centrale électrique de Goule Blanche ont induit un alternat dès le début de l'été alors que les Gorges ont été complètement fermées à partir de septembre.

Ces difficultés de circulation ont des répercussions sur la vie du village (habitants et commerçants) et sur l'attractivité de nos communes.



RAPPEL

ORDURES MÉNAGÈRES RAPPEL A L'ORDRE

Plusieurs élus font remarquer que des personnes peu scrupuleuses se permettent de déposer des ordures à côté des containers : un matelas, des quantités de sacs plastiques..., obligeant l'employé communal à les ramasser et les porter à la déchetterie. Ces comportements sont regrettables. Ils nuisent aux efforts d'embellissement de la commune.

Les élus rappellent l'obligation d'aller déposer tout cela à la déchetterie de La Chapelle ; ils rappellent aussi qu'un service de ramassage d'encombrants existe encore à Saint-Julien, les derniers mardis du mois, alors qu'il a été supprimé dans de nombreuses autres communes du canton. Merci donc de bien vouloir vous signaler en mairie!

Cela conduit aussi les élus à s'interroger sur les efforts d'amélioration de l'intégration de ces bacs. Par exemple, un abri en bois a été construit à l'aire de pique-nique pour mieux dissimuler les bacs gris. Or, depuis cette construction, le nombre de déchets déposés sauvagement a décuplé, car ils se trouvent à l'abri des regards.

Les élus font enfin remonter que certains points d'apport volontaire, notamment aux Clots ainsi que les bacs des Granges sont régulièrement remplis par des habitants du canton de Pont-en-Royans où un système de redevance à la pesée a été mis en place. La CCV adressera un courrier aux élus de ce territoire afin de les alerter sur le fait que ce sont désormais les contribuables du canton qui paieront ce surplus déversé volontairement dans la Drôme.



EAU & ASSAINISSEMENT

La gestion de la distribution de l'eau potable et la question de l'assainissement (collectif ou autonome) sont des dossiers importants. L'actualité en la matière est chargée et nous proposons un dossier consacré à ces questions.

L'EAU ET LE RÉSEAU

Les périmètres de protection des sources

LES SOURCES COMMUNALES

Le réseau d'eau potable, déployé dès l'entre-deux-guerres, est actuellement alimenté à Saint-Julien par plusieurs sources :

- Source de Pied Chatelet (située au-dessus du village) : c'est la source principale ; elle a été cédée à la commune en 1936 ; s'y trouve un réservoir de 300 m³ construit dans les années 1970, en remplacement d'un réservoir plus ancien et plus petit

- Source Roche : avec un réservoir de 60m³, il s'agit d'une source d'appoint qui n'est pas reliée en permanence au réseau ; elle peut

venir en secours quand Pied Chatelet est à l'étiage (avec un système de pompage)

- Source les Orcets : avec un réservoir de 50m³ construit dans les années 1950, la source alimente le hameau des Orcets et des Clots

Le hameau des Granges est alimenté en eau par la commune de Rencurel, celui de Picot par une source privée et celui des Combettes n'a aucune source. La source de l'Adouin, située au-dessus de la Martelière, n'est pas utilisée.

LE CADRE GÉNÉRAL

Afin d'assurer le respect des normes de qualité de l'eau du robinet et d'éviter les pollutions de la ressource en eau, l'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique rend obligatoire pour chaque point de prélèvement (captage) l'existence d'un périmètre de protection. Trois

types de périmètres sont prévus et délimités par un hydrogéologue agréé :

- *Périmètre de protection immédiat : il s'agit du terrain à proximité immédiate du point de prélèvement ; il doit être clôturé et être la propriété de la commune. Toute activité y est interdite en dehors des activités liées à l'exploitation du captage et à l'entretien de ce périmètre.

- *Périmètre de protection rapproché : il s'agit d'une zone dans laquelle sont interdits ou réglementés certains travaux, activités,



aménagement de nature à nuire de manière directe ou indirecte à la qualité des eaux par la migration vers le captage de substances polluantes. Ainsi, les coupes rases sont limitées, le dessouchage et le débardage par temps de pluie interdits. Les eaux de ruissellement des chemins ne doivent pas être dirigées vers le périmètre de protection immédiat, pour éviter les pollutions.

* Périmètre de protection éloigné: il est également établi en fonction des caractéristiques hydrogéologiques de la source ; il prend en compte la zone d'alimentation de la source. Une gestion prudente de la forêt est demandée à l'instar de ce que prévoient les plans de gestion forestière.

Une servitude d'accès au captage doit être créée. Sa mise en place est obligatoire et vise à garantir en tous temps au personnel habilité (agent communal, laboratoire chargé de l'analyse, entreprise chargée de travaux) l'accès au captage.

LA SITUATION COMMUNALE

Devant la complexité de la procédure administrative pour l'établissement de ces périmètres et servitudes, le Département de la Drôme a mis en place en 2002 un programme de mise en conformité des périmètres de protection en aidant techniquement et financièrement les communes.

Le Département prend en charge la procédure administrative de mise en conformité, finance la procédure avec le concours de l'Agence de l'Eau, les collectivités apportant au Département une participation financière fixée à 690 € par point d'eau pour les

communes de moins de 1000 habitants.

Par délibération du 4 octobre 2004, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable et de confier la maîtrise d'ouvrage de ces opérations au Département



de la Drôme dans le cadre de ce programme.

Un hydrogéologue agréé a réalisé un rapport suite à une visite sur le terrain pour déterminer les différents périmètres à mettre en place pour protéger les captages.

Toutes les dépenses permettant d'établir ces périmètres (acquisitions de terrain du périmètre immédiat, travaux de mise en conformité, déclaration d'utilité publique...) sont prises en charge par la Commune qui peut déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau

Le montant total des travaux de protection s'élève à la somme de 5 600 € H.T. pour la source Pied-Chatelet, 1 800 € pour la source des Orcets et 4 200 € pour la source Roche. A ces travaux s'ajoutent les frais d'acquisition du périmètre de protection immédiat.

Lors du conseil du 12 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé

les dossiers d'enquête publique et parcellaire établis par le bureau d'études HYDROPHY à la demande du Conseil Général de la Drôme. Ces dossiers exposent le projet général de protection de chaque captage.

Par arrêté du 14 août 2012, le Préfet de la Drôme a prescrit l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes pour la mise en conformité des captages de ces 3 sources.

L'enquête publique conjointe pour les sources de Pied Chatelet, Roche et les Orcets a eu lieu du 1 au 19 octobre. Le commissaire enquêteur a été présent trois fois et a reçu les propriétaires concernés par la mise en place des périmètres.

Plusieurs points sont en cours

de discussion avec le propriétaire concerné par le périmètre de la source Pied-Chatelet, relativement aux contraintes qui se posent à lui. La commune va devoir engager désormais tous les travaux de mise en conformité.

Travaux sur le réseau

La commune réalise régulièrement divers travaux sur le réseau :

REPRISE DES BRANCHEMENTS EAU DU CARREFOUR DE LA CROIX: des habitations de Gérard Glénat, André Callet -Ravat et de Jean-Marie Carron (dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour)

POSE D'UN COMPTEUR AU RÉSERVOIR : Un arrêté ministériel impose que chaque captage fasse

l'objet d'un équipement de mesure des volumes d'eau prélevés. En le comparant au volume d'eau facturé, ceci permet de connaître le rendement du réseau c'est-à-dire les fuites sur ce réseau d'eau. Le réservoir de Pied Chatelet a été équipé à la fin du mois d'octobre d'un compteur. Les réservoirs Roche et des Orcets devraient également être équipés dans les mois à venir.

Récolement et plan des réseaux

La commune ne disposait que d'une vue parcellaire de son réseau d'eau : beaucoup de secteurs n'étaient connus que par de vieux plans, usés par le temps ! Certains secteurs n'étaient couverts par aucun plan. Tout cela rendait compliqué une gestion d'ensemble rationnelle du réseau et pouvait être préjudiciable en cas d'interventions d'urgence. La commune a donc confié une mission au bureau d'étude de Saint-Julien, Hydrophy, pour mettre de l'ordre dans tout cela. Hydrophy a compilé tous les plans existants, démêlé tout ce qui devait l'être. Le bureau d'étude a réalisé des sorties sur le terrain pour compléter les zones lacunaires. Un plan d'ensemble précis du réseau a ainsi pu être réalisé sous format informatique, superposé à des fonds de plans cadastraux. Ce travail important permet une meilleure connaissance du réseau ; la commune dispose désormais d'un outil efficace pour la gestion de son réseau. Ces plans sont consultables en mairie, sur informatique.

L'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration du village

Voici une brève chronologie du sinistre constaté sur la station d'épuration du village :

- Décembre 2006 : réception des travaux de la STEP réalisés par l'entreprise Eiffage TP sous maî-

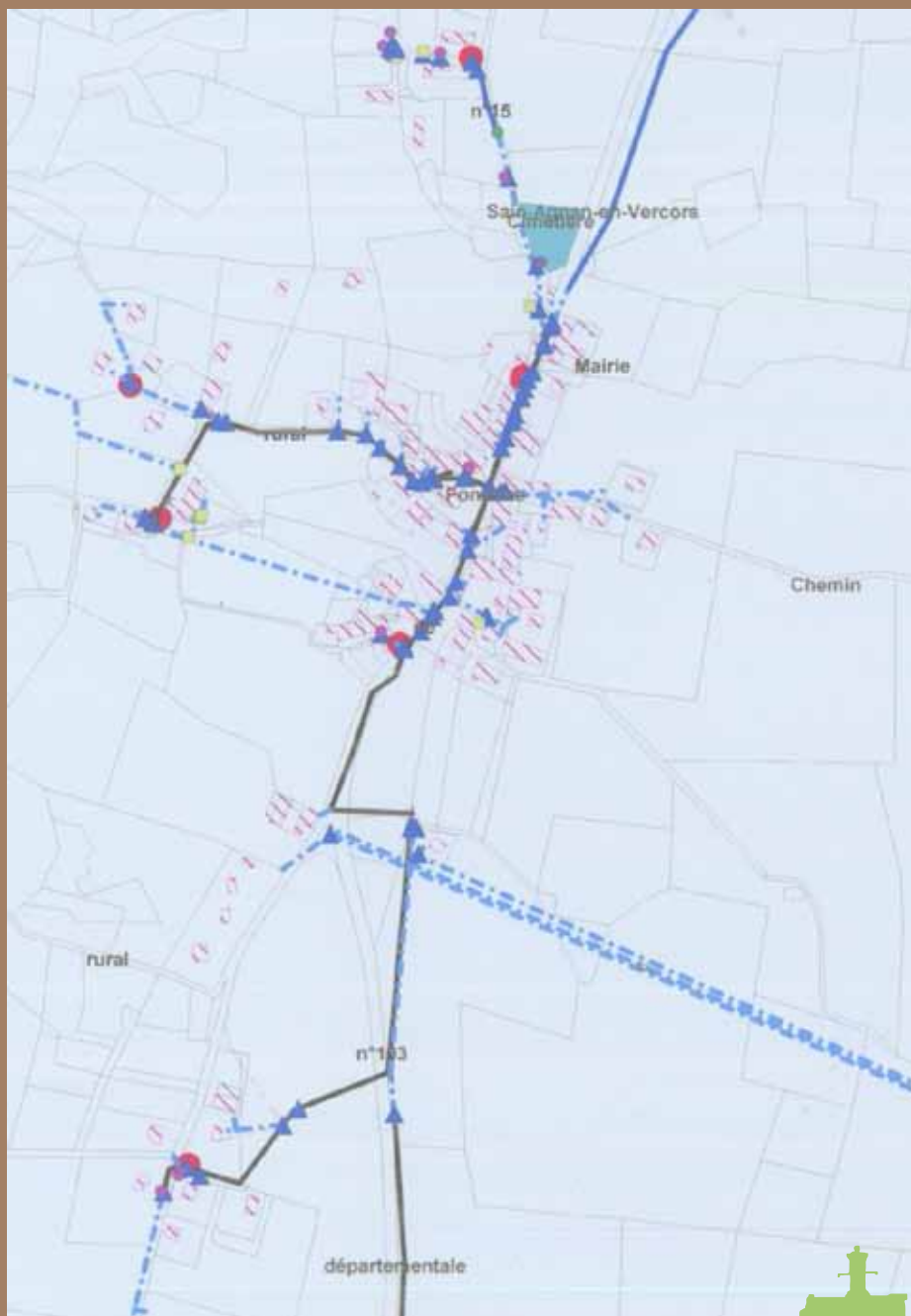
trise d'œuvre du bureau d'étude Nicot

- Août 2009 : constatation d'un affaissement de terrain sous l'un des quatre filtres à sable

- Septembre 2009 : courrier de mise en cause adressé par la commune à Eiffage et au cabinet Nicot

- Novembre 2009 : 1ère réunion d'expertise

- Avril 2010 : intervention d'un



géotechnicien pour la recherche du toit du substratum calcaire (pour situer à quelle profondeur se trouve le premier point dur sous l'affaissement)

-Juin 2010 : suite à ce diagnostic, le cabinet Nicot propose 2 solutions de reprise : 1 - reprise filtre à sable en place, 2 - conservation de la moitié du filtre et création d'une moitié de filtre à sable à l'aval

-Juillet 2010 : 2ème réunion d'expertise en mairie avec proposition d'une 3e solution: maintien du filtre en l'état et indemnisation de la commune (le nombre de raccordés aurait permis cette solution)

-Septembre 2010 : chiffrage des 3 solutions par le cabinet Nicot et Eiffage

-D'octobre 2010 à avril 2011 : nombreuses relances de la part de la mairie

-Mai 2011 : nouveaux sondages destructifs

-Juin 2011 : 3ème réunion d'expertise. La solution retenue est celle de la réhabilitation de la moitié du filtre à sable. Les travaux seront exécutés par l'entreprise Blanc suivant le devis fourni. Eiffage ne souhaite pas reprendre les travaux. Rédaction d'un protocole.

-Juin 2011 : délibération de la Commune acceptant la solution technique retenue et autorisant le Maire à signer le protocole. La délibération est transmise aux différentes parties.

-Septembre 2011 : diffusion d'une première mouture du protocole.

-Octobre à mars 2012 : nombreux échanges sur le protocole et divergences entre la commune, Eiffage et Nicot

-Printemps 2012 : une

solution est trouvée. La répartition de la prise en charge des frais est la suivante : 60 % Nicot, 30% à Eiffage et 10% pour la commune. Les quelques 7 700€ de frais d'étude et d'expertise ont été intégralement payés par Nicot et Eiffage.

-Juin 2012 : délibération favorable de la commune

-Septembre 2012 : le protocole définitif est signé entre les trois parties

-Fin 2012 : la commune a reçu les chèques des assureurs de Nicot et d'Eiffage pour un montant total de 43 163€

-Printemps 2013 : démarrage des travaux de réhabilitation de la moitié endommagée du filtre à sable par l'entreprise Blanc

3 ans et demi c'est toujours long pour régler un litige ; néanmoins la situation de communes voisines, (engagées sur des procédures de plus de 10 voire 15 ans pour des problèmes sur des stations d'épuration), nous permet de relativiser !

Durant les négociations les élus craignaient que le fait que toutes les études de sol n'aient pas été réalisées durant la phase étude puisse se retourner contre la commune maître d'ouvrage. En outre, à plusieurs reprises les participants aux réunions d'expertise ont expliqué que la nature du sol du Vercors rendait une déconvenue toujours possible (impossibilité d'être sûr à 100%)

L'accord final, avec une participation symbolique de la commune, est donc satisfaisant. Durant cette phase de négociation, parfois tendue, la mairie a toujours été très utilement accompagnée par le service de la SATESE

(service du Conseil Général qui accompagne la commune pour le suivi de la station).

Précisons en outre que la station est calibrée pour 250 Équivalent Habitants et que le nombre d'habitants réellement raccordés est bien inférieur !! La station a donc pu fonctionner sans problème sans ce filtre endommagé, car les eaux ont pu être orientées vers les trois autres filtres. Ce sinistre n'aura donc pas généré de pollution.

Le projet de station d'épuration à la Martelière

Les élus ont décidé d'engager les études en vue de la réalisation d'une station d'épuration à la Martelière, conformément au schéma général d'assainissement validé en 2007 qui préconisait la construction d'un assainissement collectif pour la Martelière, à moyen terme, après la réalisation de l'assainissement du village. Pourquoi le schéma a-t-il ciblé ce hameau ?

D'une part le diagnostic des installations autonomes fait apparaître qu'une grande majorité des logements ne disposent pas d'un assainissement autonome conforme. D'autre part, la configuration du bâti (habitat resserré avec, pour certaines habitations, peu de terrain) rend la mise aux normes des installations techniquement compliquée. La position du hameau sur une zone rocheuse rend tout système autonome complexe à déployer.



Ce hameau concentre de ce fait plusieurs points noirs (quant aux pollutions générées par l'absence de filière). Ce hameau enfin est un des plus peuplés de la commune.

Le projet reste à élaborer au niveau technique et au niveau de l'implantation. Différentes pistes sont néanmoins à l'étude ; elles seront testées et travaillées avec un cabinet d'étude.

Quelles sont ces premières pistes de travail ?

Deux zones d'implantation sont potentiellement pressenties, l'une au sud du hameau (point bas) près du scialet qui sert de déversoir aux effluents des fosses septiques pour des maisons du hameau (hypothèse la plus ancienne) ; l'autre à l'ouest du hameau (nouvelle hypothèse). Seront privilégiés un réseau gravitaire, sans

pompe de relevage et la proximité d'un chemin existant. Des études de sol testeront ces hypothèses. La filière de traitement pressentie est le système du filtre planté de roseaux à un seul bassin. Cette solution technique est adaptée à la montagne et au nombre d'habitants du hameau.

Un réseau de collecte des eaux usées sera créé dans le hameau. Les élus souhaitent profiter de l'ouverture des tranchées pour reprendre le réseau d'eau potable vieillissant dont le tracé est mal connu (double réseau, un ancien depuis la source de la Martelière lequel a ensuite été raccordé à la canalisation principale venant du village et filant au nord). Les compteurs d'eau seront à cette occasion déplacés à l'extérieur

des habitations.

Quelle va être la suite ?

La commune a fait le choix de bénéficier de l'appui technique de la SATESE (service d'aide aux communes à l'exploitation des assainissements collectifs proposé par le département de la Drôme). Ce service va nous aider à recruter un bureau d'étude qui assurera la maîtrise d'œuvre et à monter les dossiers de demandes de subventions. Il faut néanmoins préciser



que les aides seront moins importantes que pour la station du village.

Le démarrage des travaux est envisagé pour l'année 2014.

La commune a adressé un courrier d'information aux propriétaires concernés car il est important que ceux-ci puissent anticiper.

*Quand les travaux de réseaux de collecte auront été réalisés, ils devront effectuer des travaux pour raccorder leur habitation au réseau via la boîte de raccordement ; il leur faudra dans le même temps court-circuiter les fosses septiques. Les eaux de pluie ne devront surtout pas être rejetées dans le réseau d'eaux usées. Or, pour que la station d'épuration

fonctionne au mieux dès sa mise en route, il est très important que l'ensemble des habitations soit raccordé le plus rapidement possible ; cela explique la nécessité que les habitants puissent prendre dès à présent les dispositions financières et techniques pour se raccorder dans les plus brefs délais. Pour faciliter la réalisation de ces travaux, la commune prévoit de permettre des travaux en régie : lors de l'appel d'offres l'entreprise devra

proposer un bordereau de prix pour les particuliers qui souhaiteraient bénéficier du chantier pour se raccorder.

*A la fin des travaux d'assainissement, une participation aux branchements sera demandée. Elle correspondra au coût net des travaux de construction du réseau de collecte principal, hors construction de la station (subventions déduites)

divisé par le nombre de branchements.

*Chaque année, la facture d'eau comprendra ensuite, en supplément, un abonnement à l'assainissement collectif (60 euros pour le village) et une part variable liée au volume d'eau consommé (30 centimes par m³).

Les élus savent que d'autres hameaux pourraient aussi attendre de tels travaux. Il est évident que les finances communales ne permettent pas de tout mener de front. Ils suivent donc dans l'ordre les préconisations du schéma général d'assainissement de 2007 et étudieront les éventuelles autres réalisations, dans un deuxième temps.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) EN 9 QUESTIONS

«L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.» Article 1er de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992

•C'EST QUOI LE SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) désigne le service que toutes les communes de France doivent déployer pour vérifier les installations d'assainissement autonomes. La loi de 1992 a confié cette compétence aux communes ; la loi sur l'eau de 2006 a obligé toutes les communes à réaliser un premier contrôle de toutes les installations avant le 31 décembre 2012.

•POURQUOI LE SPANC ?

Les installations d'assainissement autonomes en mauvais état sont une des sources de pollution de la ressource en eau. Les objectifs de ces contrôles sont de prévenir tout risque sanitaire, de limiter l'impact environnemental et ainsi de participer à l'effort national de protection de la ressource

•QUI EST CONCERNÉ ?

Sont concernées toutes les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif (à l'exception de celles qui seraient en passe de l'être) et qui n'ont encore jamais été contrôlées par le SPANC (d'où l'obligation de vérifier également les installations récentes, antérieures au déploiement du service pour le 1er contrôle appelé diagnostic initial).

•POURQUOI LA CCV ?

Afin de mutualiser leurs moyens, les communes du Vercors ont décidé de confier à la CCV le soin de déployer le service du SPANC pour l'ensemble du canton, avant la date butoir de fin 2012. Le service a été créé officiellement en 2010 dans le Vercors.

•POURQUOI UNE ENTREPRISE EXTERIEURE POUR LES CONTRÔLES ?

Afin de respecter les délais réglementaires et de limiter le plus possible le coût pour l'usager, la CCV a confié les contrôles à une entreprise spécialisée, après appel d'offres. Déployer ce service en interne aurait rendu impossible le respect ces deux impératifs.

•POURQUOI UNE REDEVANCE ?

La loi stipule que le budget du service doit être équilibré en recettes et dépenses et être financé par les redevances des usagers. Le budget général ne peut prendre en charge les dépenses du service. Autrement dit c'est à l'usager concerné et non à l'ensemble des contribuables de payer. La redevance a ainsi été fixée à un peu plus de 100€. Le montant moyen des redevances en France est compris entre 50€ et 400€.

•COMMENT SE DÉROULE LE CONTRÔLE ?

Un technicien du SPANC fixe un rendez-vous au propriétaire pour venir vérifier l'installation. Il réalise plusieurs contrôles, en échangeant si possible avec le propriétaire. A l'issue du contrôle par un technicien du SPANC, un rapport

est établi et transmis ; il stipule la conformité ou la non-conformité de l'installation et comporte éventuellement des prescriptions.

•QUELLES OBLIGATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES ?

La loi a évolué du fait de l'ampleur des enjeux liés à la mise aux normes ; un décret de juillet 2012 a précisé les choses en fixant les trois priorités suivantes : «mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation ; réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement ; s'appuyer sur les ventes pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes». La priorité est mise sur les constructions neuves, les points noirs et les ventes. Pour les autres installations, le texte rappelle la nécessité de réaliser les travaux dans les meilleurs délais».

•QUELLE SUITE ?

Après la phase de diagnostic initial, le service du SPANC effectuera des contrôles à intervalles réguliers comme la loi l'y oblige. Par ailleurs les élus réfléchissent au devenir de ce service et à la façon la plus utile d'accompagner les particuliers vers une mise aux normes progressive de toutes les installations non-conformes. Autre possibilité : la mise en place, dans certains secteurs, d'assainissement collectif, sous maîtrise d'ouvrage des communes. Les élus y réfléchissent.



LA CARTE COMMUNALE

Nous indiquions dans un précédent numéro de Lou Becan que les élus avaient engagé la refonte de la carte communale et l'élaboration en parallèle d'une étude urbaine. Retour sur la carte communale.

Urbanisme : quelques rappels

L'urbanisme désigne l'ensemble des orientations prises par la puissance publique pour orienter et contrôler l'utilisation et l'affectation des sols. Le droit de l'urbanisme, aujourd'hui consigné dans le Code de l'Urbanisme, s'est développé dans les années 1920. Auparavant, très attachés à la liberté de propriété, acquis révolutionnaire, les législateurs français n'étaient que très peu intervenus en la matière : chacun pouvait plus ou moins construire où et comme il le voulait. Dans les années 1920, le développement urbain important et la reconstruction du pays après la guerre ont conduit à la mise en place d'une législation, qui n'a cessé de se renforcer depuis (généralisation des permis de construire en 1943)... ; cette législation intègre de plus en plus d'enjeux environnementaux.

L'urbanisme est un enjeu très important pour les élus ; en la matière, toute élaboration se fait conjointement entre la commune et l'Etat.

En France, une commune peut n'être couverte par aucun document d'urbanisme : c'est alors le Règlement National de l'Urbanisme, RNU, qui s'applique. Ce RNU est très limitatif. Cela concerne souvent les villages à faible pression foncière ; dans ces conditions les élus sont moins acteurs du développement de leur commune.

A l'inverse le document d'urbanisme le plus connu en France est le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et son ancêtre, le P.O.S., Plan d'Occupation des Sols. Ce document est très complet, comprend de nombreuses règles et prescriptions (en matière de zonage, de règlement...). C'est un document qui se veut opérationnel et abouti. Néanmoins, un tel document pour notre commune est disproportionné : son élaboration coûte très cher et le rythme de notre développement ne justifie pas ce choix.

C'est pour des communes comme Saint-Julien, qui ne se contente pas du RNU mais qui n'ont pas les moyens d'élaborer un PLU, qu'un document intermédiaire a été créé par le législateur. Autrefois, il s'agissait du document qu'on appelait M.A.R.N.U. (Modalités d'application du règlement national d'urbanisme) créée en 1983. Saint-Julien en a été doté dès les années 1990. La loi SRU de 2000 a remplacé les MARNU par un nouvel outil équivalent : les cartes communales.

Les cartes communales

Les cartes communales sont des documents très simples qui se contentent de définir les zones constructibles et les zones non constructibles. Les communes disposent également de la possibilité d'établir des droits de préemption sur des secteurs à enjeu, comme ce fut par



exemple pour la Grange Marcon. La carte communale doit respecter les principes fondamentaux inscrits dans l'article L 121-1 du code de l'urbanisme qui s'imposent à tous les documents d'urbanisme.

1- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

2- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de la gestion des eaux ;

3- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol

et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

La Carte Communale détermine donc les grands équilibres entre les secteurs urbanisés et les espaces naturels. Elle doit prendre en compte les contraintes limitant l'urbanisation (risques naturels, les richesses naturelles et patrimoniales à préserver et à valoriser). C'est un document juridique opposable aux tiers.

De par sa situation en zone de moyenne montagne, la Commune de Saint-Julien est en outre soumise à la Loi Montagne, transcrite dans le code de l'urbanisme par l'article L145-3. L'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes. L'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est à privilégier, en continuité des zones déjà urbanisées.

La situation à Saint-Julien

POURQUOI REFONDRE LA CARTE COMMUNALE :

La carte communale actuelle a été validée en 2007. Or, en 2010, le tribunal administratif a annulé deux secteurs constructibles : la Prette et Piache, au motif qu'on ne pou-

vait mettre en avant la continuité avec le bâti existant pour justifier ce classement. La commune avait dans l'intervalle été contrainte à engager d'importants travaux pour desservir la Prette (en électricité). D'autres zones sensibles nécessitaient également une réflexion plus approfondie du fait de l'absence de réseau.

Constatant que la carte communale n'était donc plus en phase avec les enjeux communaux, la décision a été prise de bâtir une nouvelle carte ; il faut en effet savoir qu'il est impossible de réviser ponctuellement une carte ; toute modification entraîne nécessairement une refonte totale. Accompagnée par le CAUE, la commune a donc recruté le bureau d'étude G2C. Son technicien Baptiste Volland suivra ce dossier jusqu'à son aboutissement. La procédure est officiellement engagée.

Parmi les constats rapidement



établis par le CAUE, il est apparu que la surface actuellement constructible était largement démesurée par rapport aux objectifs que la commune s'était alors fixés en matière de développement. L'espace constructible défini par la carte actuelle est estimé à 14.57 hectares, ce qui donne une capacité théorique d'environ 50 à 87 constructions. On est bien loin évidemment du rythme de développement actuel de Saint-Julien.

Ce constat trouve évidemment des explications (problème de la rétention foncière...) mais le CAUE et G2C expliquent que la nouvelle carte communale devra disposer de surfaces constructibles moins importantes afin de répondre aux différentes réglementations (lois Grenelle notamment) et orientations en matière de consommation foncière (Charte de la Chambre d'Agriculture et du Conseil Général). Les services de l'Etat sont associés à l'élaboration de la carte communale qui devra être approuvée en fin de procédure par le Préfet de la Drôme.

LA FUTURE CARTE:

Les élus ont été amenés à s'exprimer sur leurs attentes quant à la refonte de la carte communale. Ce passage est important pour pouvoir justifier certains choix lors de l'établissement du zonage.

1- La préservation de l'activité agricole. Le développement urbain ne doit pas porter atteinte à la pérennité des exploitations agricoles. Un diagnostic agricole doit être intégré ; il est établi à partir d'un questionnaire remis à chaque exploitant de la commune.

2- Le maintien d'un développement démographique «raisonnable» permettant l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants dans de bonnes conditions. L'apport démographique doit se poursuivre au même rythme qu'actuellement afin de conforter les services publics (écoles, crèche,...) et la vie locale (associations,...). Le rythme actuel est de 1 à 2 constructions nouvelles par an.

3- La limitation de l'impact sur les paysages, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Il faut notamment définir pour les

zones constructibles à enjeux les conditions d'urbanisation pour favoriser l'intégration paysagère.

4- L'optimisation des réseaux existants. D'importantes dépenses ont été engagées par la commune pour équiper de nouvelles zones constructibles. Il convient de les rentabiliser dans la mesure du possible sachant que le tribunal a annulé le classement de certaines d'entre elles.

5- Le renforcement de la centralité du bourg. Ces dernières années, un contraste est apparu entre un important développement de certains hameaux et le manque de dynamisme du village et notamment du cœur du village (volets clos sur la traversée...). Cet éparpillement pose des questions en matière de transport, de stationnement... Il ne favorise pas les espaces publics du bourg. Les élus souhaitent renforcer l'attrac-

L'ÉTUDE URBAINE est liée à la carte communale. Le schéma d'orientation du développement villageois permettra de définir les zones préférentielles d'extension. Pour chacune, un cahier des charges définira l'organisation et l'implantation du bâti, les conditions d'accès, de desserte... Ce dossier permettra de faire connaître aux pétitionnaires nos attentes en matière d'urbanisme pour intégrer au mieux les nouvelles habitations dans le paysage.

Pour le bourg, cette étude traitera de l'évolution des espaces publics pour redonner vie au cœur du village tout en favorisant les lieux de rencontre.

Le bourg pour dynamiser son cœur, étoffer les constructions, aménager des espaces publics.

6- L'accueil d'activités nouvelles.

Nous ne connaissons pas pour l'heure la voilure de la future carte communale mais il est important que les habitants aient ces éléments de contexte en tête. Nous vous tiendrons évidemment informés de l'avancée des travaux.



LE DÉNEIGEMENT

Les exceptionnelles chutes de neige de la fin du mois d'octobre ont rendu nécessaire de (re)faire le point sur le déneigement des voies communales et routes départementales.

Rappels : qui fait quoi?

- ROUTES DÉPARTEMENTALES :
le service des routes du département (ex DDE)
- ROUTES COMMUNALES :
- Au nord de la commune (hameaux de Piache, Château, Janis, Orcets, Clots, Granges)

Le déneigement est à la charge de la commune mais comme elle ne dispose pas des moyens techniques en interne et que les appels d'offre lancés auprès d'entreprises ou des agriculteurs sont infructueux, le service des routes du département assure ce déneigement. Pour information, pour des raisons de gestion du personnel, les horaires et les personnes réalisant ces tournées vont changer.

- Au sud : (Martelière, village, Cha-

berts, Picot, Alberts, Domarières, Combettes) :

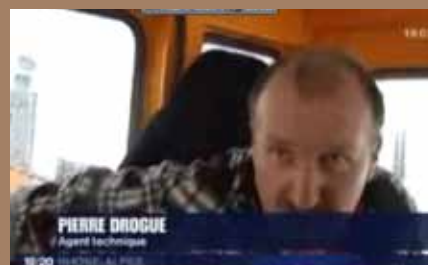
La commune a confié le déneigement à l'entreprise Blanc, dans le cadre d'un appel d'offres

- VOIES PRIVÉES :
Le déneigement doit être assuré par les propriétaires et cela ne concerne pas la commune

- LE COÛT POUR LA COMMUNE
Hiver 2008-2009 : 9 123€
Hiver 2009-2010 : 7 785€
Hiver 2010-2011 : 8 997€

A préciser qu'il y a encore peu de temps le Département finançait à 70% les frais de déneigement des communes.

Aujourd'hui, ces subventions ont totalement disparu ce qui a contribué à augmenter sensiblement la



facture, d'autant qu'en parallèle, la commune paie un forfait d'immobilisation du matériel à l'entreprise Blanc.

Les chutes d'octobre dernier

Au dire de tous, la chute de neige des 27 et 28 octobre aura été exceptionnelle : par sa quantité (près d'un mètre en 24h seulement), sa rapidité et sa précocité. Cet épisode neigeux d'une rare intensité a surpris tous les habitants du Vercors et il a offert à notre territoire de nombreuses unes des journaux télévisés.

Les services assurant le déneigement pour le département et les communes ont souvent été pris de court ; les premiers engins ont difficilement pu travailler dimanche et il a fallu attendre lundi en fin d'après-midi pour que la situation se rétablisse progressivement. Par chance, le fait que la pire journée ait été le dimanche a nettement limité les besoins de déplacement et a permis d'éviter les nuisances pour les nombreuses personnes bloquées chez elle. Pour les élus il a fallu parer à l'ur-



gence : non seulement les quantités étaient très importantes (d'où de gros problèmes de déblaiement, de stockage) mais le service des routes du département n'a pas pu intervenir car il était déjà fortement occupé dans le reste du Vercors, notamment à Vassieux. C'est l'entreprise Blanc qui a dû assurer des passages dans tous les hameaux. C'est le hameau des Combettes qui, le dernier, a vu arriver les engins de déneigement, lundi après-midi (le tractopelle habituel accompagné d'un engin forestier pour ouvrir la route, inaccessible). La commune remercie toutes celles et ceux qui ont fait preuve de patience et qui ont aidé comme ils le pouvaient (avec leurs tracteurs) pour débayer les hameaux et les rues de notre commune. La commune rappelle aussi que l'aide apportée ponctuellement à certains particuliers reste exceptionnelle.

Conseils

Il convient de faire quelques rappels sur l'organisation du service :
-Déneigement par ordre de priorité, des axes les plus importants aux axes secondaires
-Première étape : déblaiement, puis éventuellement : transport de la neige aux extérieurs du village en cas de grosse quantité,

-L'étrave rejette la neige de part et d'autre de l'engin, d'où les murs, «bourlets» de neige qui se forment
-Ne pas stationner le long de la route départementale dans la traversée du village pour faciliter le passage des engins du service des routes du Département et le déneigement de cet axe principal
-Garer le plus possible tous les véhicules dans vos parties privées
-Veiller le plus possible à ne pas entraver le passage et à laisser des passages les plus larges possibles ailleurs pour les engins de déneigement
-Essayer dès que possible de déplacer sa voiture quand les chutes se calment et que les engins de déneigement sont déjà passés afin que toutes les zones du village puissent être correctement déblayées
-Stockage : afin de faciliter le déneigement, des zones de stockage seront définies en accord avec les riverains
-Veiller au bon entretien des haies végétales bordant les voies communales afin d'éviter tout débord. Le 14 décembre, une réunion avec les riverains de la Martelière en présence de l'entreprise Blanc a permis de présenter les contraintes des uns et des autres et de trouver ensemble des solutions pour permettre le déneigement du quartier dans de bonnes conditions.



>> LA VIE AU VILLAGE

CA S'EST PASSE ICI...

Rétrospective photos sur quelques événements du semestre passé...

La Fête du village



Des concours de boule



Un des concerts





Inauguration du clocher



Le repas des habitants



La matinée boudin



11 novembre : défilé puis repas des Jonquilles



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Comme dans chaque numéro, *Lou Becan* ouvre ses colonnes à toutes nos associations communales. Tribune libre pour chacune d'entre elles.

L'Association «Les Vercoquins»

Présidente : Camille Michel

L'art des petites mains,
Depuis septembre, les enfants des Vercoquins fabriquent de magnifiques créations, individuelles ou collectives.

L'Art sous tous ses aspects est proposé aux enfants: l'art culinaire, musical, pictural, modelage, spectacle interactif...à l'aide de méthodes connues (inspiré par exemple de R. Delaunay, A. Giacometti) ou simplement inventées (à base de produits naturels, de matériaux de récupération...). Les enfants ont de 3 mois à 2 ans principalement, ce qui demande plus de recherches pour adapter les ateliers. Les objectifs de ces réalisations sont : le

développement de la dextérité fine, l'imaginaire, la créativité, ainsi qu' un travail tempo-spacial. L'observation, la concentration, le développement des sens sont recherchés....mais surtout, avant tout, l'objectif est de s'amuser ensemble!

Ces travaux sont réalisés plus particulièrement de 8h15 à 10h, et de 16h à 18h, temps d'atelier, du lundi au vendredi. (la structure sera fermée du 24 décembre au 2 janvier 2013)

Enfants et salariées prennent beaucoup de plaisir à la réalisation de ces ateliers. Il reste encore des places vacantes pour ceux qui veulent s'amuser avec nous, habitués, scolarisés ou de passage, vous êtes tous les bienvenus !

L'équipe des Vercoquins



L'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)

Président : Jean-Pierre Faure

Comme toutes les années, l'Association Communale de Chasse Agréée a commencé son activité le deuxième week end de septembre, malgré la chaleur. Aujourd'hui, nos chasseurs ont réalisé un quart de leur plan de chasse triennal, en comptant les animaux tués par collision de voiture, retrouvés mort attaqués par des chiens errants, par prélèvement des chasseurs.



«Transmission et partage d'une passion

Le Bleu du Vercors n'est pas la seule vertu du Vercors, l'accueil et la chaleur humaine sont les véritables trésors de St Julien en Vercors. Je chasse

avec l'association des chasseurs de St Julien, le grand gibier. Nous étions 14 chasseurs ce jour-là et un sanglier a été prélevé. De mon côté, je n'ai rien vu mais bien plus important, j'ai redécouvert à chaque sortie, dans ce cadre fabuleux du Vercors, une chasse pleine de convivialité, de patience et

d'observation... Mon père et Jean-Pierre,

Parole d'une membre de l'association :

ainsi que toute l'équipe étaient présents pour me conseiller et m'aider. J'ai même profité d'une petite leçon fort utile pour apprendre à dépecer le gibier. Quand la chasse rapproche les gens, elle trouve pour moi tout son sens, une grande leçon humaine qui me fait découvrir un monde rural accueillant face à la citadine que je suis, en faisant preuve d'une immense générosité. La chasse, c'est aussi un lien qui relie les hommes, où la solidarité n'est pas un vain mot ! Le ciment de toute une communauté. Un immense MERCI à ces compagnons d'armes, de très grands maîtres.»



Le Club des Aînés Ruraux «Les Jonquilles»

Présidente : Paulette Ségura

Mercredi 11 septembre 2012

Depuis 7 heures du matin, un murmure grandissant s'élève de la place du village. Une petite troupe sac à dos à l'épaule se rassemble et scrute l'horizon. Un grand car arrive et ce sont nos seniors du Club des Jonquilles et de l'Amicale des Boules qui embarquent pour une journée croisière sur le lac du Bourget. Direction Aix les Bains. Le ciel est nuageux, mais peu à peu le soleil passe au travers des nuages et une magnifique journée ensoleillée commence.

Embarquement, appareillage et navigation sur le lac, l'un des plus grand lacs de France – 18 km de long sur 3.5 km de large, profondeur de 300 m en son milieu et tout le long de la côte sauvage sur le bord profondeur de 60 mètres.

Nous admirons le paysage, ça et là de magnifiques cygnes et canards évoluent sur le lac et nichent dans les roselières. Un commentaire très

précis et détaillé

du capitaine nous renseigne au fur et à

mesure de la navigation, sur les bâtisses magnifiques nichées sur les hauteurs et surplombant le lac, telle une demeure ayant appartenu à un prince italien et aussi la majestueuse et somptueuse Abbaye de Hautecombe. C'est ici aussi sur l'autre rive du lac que se dresse la statue du

poète Lamartine où il demeura et écrivit le mémorable « Lac » : Ô temps suspend ton vol ...

Nous laissons le lac et empruntons le canal de Savières qui nous relie au Rhône par une écluse. Nous faisons escale à Lavours pour la visite d'une cuivrierie où de père en fils on exerce un métier d'art, relevant des

« Compagnons ». Nous sommes accueillis chaleureusement et après une démonstration et un

commentaire de l'artisan-professeur, chacun visite la boutique et rapporte un petit souvenir. Nous reprenons la navigation où un copieux repas nous est servi à bord et repassons la 2ème écluse, une des plus hautes, pour nous rendre à Chanaz et visiter un moulin à huile en marche. Une grosse

pierre de 400 kg écrase noix et noisettes pour



faire l'huile ou une confiture de noix ou noisette très prisée en pâtisserie. Le moulinier nous fait goûter toutes ces saveurs et arômes. Nous redescendons sur le village de Chanaz, superbe en cette saison, avec de vieilles bâtisses restaurées au bord du canal, magnifiquement fleuries où l'on ressent une grande quiétude et plaisir de vivre. La croisière s'achève. Nous reprenons le car et rentrons chez nous, les yeux pleins d'images et



souvenirs de ce beau département de la Savoie.

Voici le texte du poème *Le lac* d'Alphonse Lamartine (1820) pour revoir les grands classiques

« Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages,

Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour ?

Ô lac ! l'année à peine a fini sa carrière,
Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
Regarde ! je viens seul m'asseoir sur cette pierre
Où tu la vis s'asseoir !

Tu mugissais ainsi sous ces roches profondes,
Ainsi tu te brisais sur leurs flancs déchirés,
Ainsi le vent jetait l'écume de tes ondes
Sur ses pieds adorés.

Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions en silence ;
On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,
Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence
Tes flots harmonieux.

Tout à coup des accents inconnus à la terre
Du rivage charmé frappèrent les échos ;
Le flot fut attentif, et la voix qui m'est chère
Laissa tomber ces mots :

« Ô temps ! suspends ton vol, et vous, heures propices !
Suspendez votre cours :
Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours !

« Assez de malheureux ici-bas vous implorent,
Coulez, coulez pour eux ;
Prenez avec leurs jours les soins qui les dévorent ;
Oubliez les heureux.

« Mais je demande en vain quelques moments encore,
Le temps m'échappe et fuit ;
Je dis à cette nuit : Sois plus lente ; et l'aurore
Va dissiper la nuit.

« Aimons donc, aimons donc ! de l'heure fugitive,
Hâtons-nous, jouissons !
L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive ;
Il coule, et nous passons ! »

Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse,
Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur,
S'envolent loin de nous de la même vitesse
Que les jours de malheur ?

Eh quoi ! n'en pourrions-nous fixer au moins la trace ?
Quoi ! passés pour jamais ! quoi ! tout entiers perdus !
Ce temps qui les donna, ce temps qui les efface,
Ne nous les rendra plus !

Éternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous engloutissez ?
Parlez : nous rendrez-vous ces extases sublimes
Que vous nous ravissez ?

Ô lac ! rochers muets ! grottes ! forêt obscure !
Vous, que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir !

Qu'il soit dans ton repos, qu'il soit dans tes orages,
Beau lac, et dans l'aspect de tes riantes coteaux,
Et dans ces noirs sapins, et dans ces rocs sauvages
Qui pendent sur tes eaux.

Qu'il soit dans le zéphyr qui frémit et qui passe,
Dans les bruits de tes bords par tes bords répétés,
Dans l'astre au front d'argent qui blanchit ta surface
De ses molles clartés.

Que le vent qui gémit, le roseau qui soupire,
Que les parfums légers de ton air embaumé,
Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire,
Tout dise : Ils ont aimé ! »

L'Association «Les Amis de Saint Blaise»

Président : Alain Chatelan

Nous vous remercions d'avoir été généreux cette année encore, bien que l'objectif premier de l'association (restauration du clocher) ait été atteint. Vous nous permettez ainsi d'envisager d'autres travaux de rénovation : plafond de la sacristie,

pose d'une rampe dans les escaliers de la tribune, et reprise des inscriptions sur la croix devant chez André Callet.

A quelques jours de Noël, nous vous souhaitons de bons moments en famille, et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

L'Amicale Sportive et Culturelle

Présidente : Corinne Bonney

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 7 octobre

A 9 h30, l'assemblée générale peut commencer le quorum étant atteint : 21 /27 adhérents

BILAN SAISON 2012 :

Nous remercions de son soutien tout au long de l'année Monsieur Pierre-Louis Fillet, Maire de Saint-Julien, qui n'a pas pu être parmi nous, . Il nous fait part très gentiment que « la municipalité nous épaulera fermement ». Le bureau et ses adhérents sont ravis d'accueillir un nouvel adhérent en la personne de Pierre-Louis Fillet pour 2013.

- Compte rendu d'activités : La saison 2012 s'achève en beauté : une croisière sur le lac du Bourget, de nombreux après-midis de boules conviviaux, des tournois de Longue et de pétanque, gages de la vitalité de la pratique des Boules à Saint-Julien-en-Vercors. L'objectif permanent de l'association est de permettre la pratique des boules au plus grand nombre (tarifs pratiqués), en donnant autant d'importance à l'activité loisir (le mercredi, samedi et dimanche après-midi) qu'à celle des tournois. Pour la dynamique et la convivialité de l'amicale nous organisons à chaque occasion un repas, un apéritif ...

Cette saison l'amicale enregistre : 27 adhérents dont 4 femmes.

Voici les moments forts de notre saison :

- Le Repas de la Saint Blaise

- La grande Récré (organisée par les parents d'élèves.)

- Concours des Sociétaires du 15 juillet : 16 Boulistes ont confronté leurs talents et leur humour.

Voici le classement



Les spécialistes du barbecue étaient au rendez-vous avec comme professeur Hubert Gerboud

-Concours de Pétanque du 11 août : 36 participants donc 12 triplettes.

Voici le podium

-Concours de Boules du 15 août : 23 participants
Voici les deux premières équipes du concours :



36 personnes sont restées manger le midi ou le soir

-Croisière sur le Lac du Bourget et sur le canal de Savière avec passage de 2 écluses et la visite d'une cuivrerie et d'un moulin à huile. Cette journée a été organisée en partenariat avec le club des Jonquilles

- Plusieurs mini-chantiers : taille des Tilleuls, nettoyage des jeux de Pétanque et remplacement des bois de protection, préparation du concours de pétanque et nettoyage des sanitaires.

BILAN FINANCIER :

Notre trésorerie est bénéficiaire cette année de 40 €

Nous remercions notre sponsor: GO SPORT, par l'intermédiaire de Pierre-Jean Gerboud. Nous remercions également M et Mme Cartigny, pour le geste



amical envers l'amicale!

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:
Bureau exécutif : A l'unanimité les membres du bureau ont été nommés: Présidente: Corinne Bonney - Vice-président: Gérard Gerboud - Secrétaire: Gabriel Veyret - Secrétaire Adjoint : Jean-Pierre Faure - Trésorière : Christiane Gerboud - Trésorier Adjoint : Alain Chatelan



-RÈGLEMENTS 2013 :

La cotisation annuelle a été maintenue à 12 € avec une invitation.
Les nouvelles cartes seront à prévoir pour la Saint Blaise (le 3 février 2013).
La cotisation pour une journée est de 2 €.
La gratuité pour les enfants mineurs est reconduite.

-CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2013 :

*Dimanche 3 février 2013 : Repas de Saint Blaise. Toutes les personnes sont les bienvenues.

*Samedi 20 juillet 2013 : Concours des sociétaires à 13h45.

Les non-adhérents peuvent participer à ces 2 manifestations en s'acquittant de la cotisation journalière de 2 euros

*Samedi 10 août 2013 : Concours Open de Pétanques à 14 H
Jeudi 15 août 2013 : Concours Open de Boules à 9 H

30 et un repas vers 12h30

L'assemblée générale s'est poursuivie par un apéritif et pour les personnes qui le désiraient, par un repas à La Chapelle-en-Vercors (31 personnes).

TRADITIONNEL REPAS DE LA SAINT BLAISE

L'Amicale organise le traditionnel repas de la Saint Blaise le dimanche 3 février 2013 à la salle des fêtes.

!! REPAS OUVERT À TOUS !!
Inscription à l'amicale



L'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)

Présidente : Gaëlle Bertino

Le Bureau de l'association des parents d'élèves de Saint-Julien et Saint-Martin a été renouvelé lors de l'assemblée générale organisée début octobre. Il se compose désormais de :
Gaëlle Bertino : Présidente

Frédérique Pecot : vice-Présidente
Caroline Boudry : Trésorière
Mathieu Gougat : Secrétaire
Nolwenn Airieau : vice-Secrétaire

Pour nous joindre, une seule adresse mail :
ape.stmartin.stjulien@gmail.com

Le Comité des Fêtes de Saint-Julien

Présidente : Astrid Blanc

Le 21 juillet dernier, s'est déroulée la traditionnelle fête du village avec pour thème la musique sous toutes ses coutures, le festival BECANZIK. L'objectif affiché des organisateurs était de créer une ouverture, un premier pas vers la musique sur le site exceptionnel qu'est Saint Julien en Vercors.

Nous avons voulu une ouverture musicale la plus large possible pour essayer de rassembler l'ensemble des générations. C'est pourquoi tout au long de la journée des groupes de musiques folk, traditionnelle, rock, rap et métal ont animé le village.

Cette ouverture sur la musique a rassemblé un public averti où, ils ont pu écouter tous les genres malgré un temps mitigé et froid. Cet événement a réuni des gens de passage (Villard-de-Lans, du Royans en passant par Vassieux) ainsi que les habitants de Saint-Julien sur deux sites (le terrain en sortie de village sud) et la place de la fontaine, une organisation plus vue dans le village depuis la fête du bleu.

Un bilan a été fait cet automne avec des points positifs (recettes) et des points négatifs : la qualité de certains groupes, mais dans l'ensemble une réussite pour cette première. C'est pourquoi nous allons reconduire le thème pour 2013 en améliorant



la qualité des prestations des groupes évoluant sur scène et intégrer un spectacle «fil rouge» tout au long de la journée.

Encore une fois nous allons essayer de penser à l'ensemble des générations, des plus petits jusqu'aux aînés. Cette fête réunit sur une journée les habitants de notre beau village et permet

aux visiteurs, en vacances ou pas, de s'arrêter et de profiter des spectacles que nous leur proposons en dégustant notre traditionnelle soupe au lard ainsi que la fameuse marquisette préparée par les membres du comité des fêtes.

Pour finir j'en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles du comité des fêtes qui, grâce à leur dévouement, font vivre tout un village en y apportant joie, bonne humeur. Merci pour la qualité des spectacles qu'ils nous proposent.

Je n'oublie pas non plus tous les bénévoles qui ont de près ou de loin préparé et organisé cette fête du village, un grand merci.

Nous devons conserver notre fête afin de promouvoir notre village, ses commerces, ses richesses et communiquer notre dynamisme et notre plaisir à organiser cet

événement pour la joie de tous.

Alors, nous vous donnons rendez vous pour Becanzik 2013

Par Pierre Hustache

L'Association «Caméra en campagne»

Président : Ronald Hubscher

Ce lundi 30 juillet 2012 à 20h30, à Saint-Julien, il fallait être ponctuel pour trouver un fauteuil disponible à la salle des fêtes ! Non pas que quelques starlettes se soient égarées de Cannes, mais c'était le lancement des rencontres cinématographiques. Avec la projection en ouverture du film « Tous au Larzac », ce sont plus de 150 personnes qui se sont déplacées pour découvrir le thème de cette année 2012 : « Terres amères, oppressions et luttes dans les campagnes ».



Ce thème qui entendait mettre en lumière les diverses facettes de la condition et des luttes paysannes à travers le monde a été abordé à travers l'objectif de plus de 15 films, 90 années de cinéma (le film le plus ancien datait de 1933, «les hordes. Terre sans pain» de Luis Bunuel), 6 pays représentés (Etats-Unis, Danemark, Egypte...) et 3 continents, plus de 1500 spectateurs, 31 heures de projection (dont un film de 5h30, «1900» de Bernardo Bertolucci), 3 réalisateurs (dont Agnès Fouilleux avec son film «Small is beautiful», 1 projectionniste hors pair (Jeannot Reverbel est aussi un membre très actif de l'association), plus de 15 bénévoles (de Saint-Julien et de plus loin) qui ont monté, démonté, déplacé, cuisiné, servi avec dynamisme et dans la bonne humeur, 1 conférencier prestigieux et aussi président de l'association (notre référent scientifique), 1 couple de bretons tombés sous le charme de notre petit village (Félix et Nicole Le Garrec, réalisateurs du film «Plogoff, des pierres contre des fusils») et...

... ce fut un beau succès!

Cette année encore nous nous sommes enrichis de belles rencontres humaines et cinématographiques, dans une ambiance conviviale.

Cette année encore, Denis Poitou est venu apporter sa touche musicale avec notamment la présence de son Big Bang.

Cette année encore, une matinale de projection a été réservée aux jeunes cinéphiles.

Cette année encore c'est le partenariat qui a permis ce succès, partenariat entre la Communauté des Communes, la mairie de Saint-Julien, le Comité des Fêtes et l'association Caméra en campagne.

Et cette année était aussi pleine de nouveautés: une journée de plus de projection, la présence de réalisateurs et de protagonistes, des spectateurs venus de plus loin, une couverture presse plus large et même une carte gastronomique qui s'est diversifiée!

Alors, c'est avec un immense plaisir que nous vous attendons l'année prochaine dans une salle des fêtes toute neuve!!

Par Nadège Fillet

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 OCTOBRE 2012

Le nouveau bureau : Président : Ronald Hubscher - Secrétaire : Régine Bonnard - Trésorier : Alain Chate-lan - Trésorier adjoint : Pierre Hustache

L'édition 2013 se tiendra du dimanche 28 juillet au jeudi 1er août. « Enfances villageoises » est le thème retenu pour ces 4e Rencontres. Le monde enfantin a inspiré de nombreux cinéastes. Un monde de contrastes où le drame frôle plus souvent qu'à son tour la comédie. Un monde de lumière et d'ombre, d'innocence et de cruauté, où les frontières sont poreuses entre l'imaginaire et la réalité. Des êtres souvent meurtris qui portent un regard lucide sur les adultes. La campagne offre un cadre privilégié aux films sur l'enfance. Espace de découverte pour les petits citadins, elle est aussi aux yeux des réalisateurs le conservatoire de valeurs traditionnelles, notamment dans les rapports d'autorité entre les générations, dont ils dévoilent les ressorts conflictuels où l'humiliation le dispute à la violence.

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Par Nadège Fillet

La fin de l'été est synonyme pour chacun de nous de rentrée scolaire. Ce repère incontournable dans la vie des familles a été marqué cette année par le changement. En effet, deux nouveaux enseignants ont été accueillis dans notre RPI, Regroupement Pédagogique Intercommunal :

*Olivier Thomas, jeune enseignant originaire de la région parisienne s'occupe, à Saint-Martin, des CP, CE1, CE2;

*Evelyne Le Moigne encadre les maternelles à Saint-Julien (PS, MS, GS). Evelyn vit à Saint-Julien au quartier de la Prette où sa famille (son mari Bernard Bouveron et ses deux filles) a construit une maison. Evelyn était l'année dernière en poste à L'Ecançière. Ces deux enseignants sont venus rejoindre Claire Catil et Thémys Beauvallet qui encadrent le cycle 3 (CM1 et CM2).

Cette année, le RPI regroupe 68 élèves :

*21 élèves pour la classe des maternelles,

*20 élèves pour la classe des CP, CE1, CE2

*27 élèves pour la classe des CM1 et CM2.

L'année scolaire a débuté sous le signe de l'eau : tous les élèves ont bénéficié de séances de piscine, en septembre et octobre pour les enfants de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) et, novembre et décembre pour tous les autres. Les séances, comme l'année précédente, se sont déroulées à la piscine de Saint-Thomas-en-Royans. C'est grâce à la volonté des enseignants et l'implication des familles que ce projet a pu être reconduit cette année encore.

La musique est aussi présente en ce début d'année scolaire 2012/2013. Comme chaque année, la Communauté des Communes met à la disposition des classes du canton les services d'un professeur de musique, Bernadette Garcia. Elle intervient chaque semaine pour chacune des trois classes.

Par ailleurs, les élèves de cycle 3 bénéficieront du projet « Orchestre à l'école » à partir de février 2013 et pour la dernière année. Ce projet sera remplacé par un autre projet à vocation culturelle pour lequel toutes les écoles du canton et la

commission culture de la CCV sont actuellement au travail.

Les élèves de la classe de Claire Catil et Thémys Beauvallet travaillent eux aussi à la réalisation d'un projet propre à leur classe : partir en classe de mer dans le bassin d'Arcachon dans une maison de la Nature pour découvrir et étudier l'ornithologie, l'os-tréiculture, la pêche, la dune du Pilat et la forêt des Landes. Pour compléter le financement de la classe de découverte, l'APE et les élèves confectionnent de nombreux objets qui seront en vente lors du marché de Noël de La Chapelle.

L'année scolaire 2012/2013, c'est aussi des interventions de la médiathèque, une participation réussie au cross du collège, des rencontres sportives entre les écoles du plateau, un travail sur le thème de l'enfance pendant la résistance et la reconstruction. Avec de si nombreux projets, nous souhaitons à chacun, élèves et enseignants, une belle année scolaire.



HISTOIRE : SAINT-JULIEN, VILLAGE DE VACANCES

L'été qui vient de s'écouler est l'occasion d'un petit retour en arrière et d'une séquence souvenir sur les étés bien animés de Saint-Julien dans les années 1960. par Françoise Chatelan

ZOOM

Le tourisme rural

Il désigne un tourisme local voulu et maîtrisé par des gens du pays, un tourisme de rencontre et de partage puisant ses arguments dans la richesse des terroirs et la convivialité des habitants.

Le mois d'août est déjà loin et, comme chaque année à cette période, le village a repris ses quartiers d'automne.

L'été à Saint Julien a apporté son lot d'animations : la terrasse de « chez Brochier » toujours pleine midi et soir ; les cyclistes de passage se rafraîchissant à la fontaine ; de nombreux randonneurs parcourant nos chemins, admiratifs de nos paysages ; la fête du village avec, cette année, une dominante musicale ; « Caméra en Campagne » avec ses fidèles participants ; l'inauguration très sympathique du clocher et d'autres petites choses encore, ponctuant agréablement les semaines.

Et pourtant, cette animation estivale n'a rien de comparable avec celle que le village connaissait il y a près de 50 ans.

Début juillet, dès l'école terminée, des familles originaires de Romans, Valence, Lyon, Marseille s'installent dans des « meublés » : des appartements, parfois des maisons, que des propriétaires louent, s'assurant ainsi une petite rentrée d'argent.

Mais il faut souligner quelques différences avec les gîtes actuels. Ce sont la plupart du temps des habitations rudimentaires, meublées sobrement avec l'essentiel. En général, pas de salle de bain ; disposer d'un lavabo est un luxe. Le samedi, on va se laver « en grand » aux douches municipales, (actuellement occupées par l'école maternelle). Le WC souvent à l'extérieur, n'empêche pas des familles d'y loger pendant de nombreuses années. Si le temps est pluvieux ou froid – ce qui peut arriver en plein été – certains meublés disposent d'un poêle à bois pour faire une flambée. D'autres estivants louent simplement une chambre chez l'habitant et prennent pension au restaurant Repellin ou Bonnard. Cette absence de confort ne freine pas les locataires. Au

fil des années, faisant marcher le bouche à oreille, ils deviennent de plus en plus nombreux.

Quelques exemples de location parmi d'autres : l'ancienne pizzeria « Bois Barnier » partagée en appartements accueille trois familles ; la maison Glénat – où vivent ac-





tuellement Nadège et Pierre Louis Fillet - offre deux logements ; le deuxième étage de chez Brochier est lui aussi loué, etc...

La colonie de vacances « la Clémentine » créée par les Pionniers du Vercors après la guerre de 1939- 45 fonctionne en Juillet et Août. Située dans la maison actuelle d'André Argoud-Puy, elle accueille un nombre important d'enfants. La petitesse des locaux nécessite la construction d'un baraquement-dortoir en bois à la Madone (actuellement remplacé par l'entrepôt de l'entreprise Blanc). Ce centre de vacances bien dirigé par des directeurs très discrets a peu de contact avec les habitants. Seuls les chants des enfants passant dans la rue ou sur les chemins, leur arrivée animée aux douches municipales et leurs jeux dans le champ de la Madone (actuellement maison Pin) nous rappellent qu'ils sont là.

Il ne faut pas oublier certaines maisons de famille, qui ne s'ouvrent que l'été et qui contribuent elles aussi à l'animation du village comme la maison Perrin et la maison Avond.

L'animation n'est pas seulement liée au nombre important d'estivants. La durée du séjour y contribue beaucoup. En effet, les mères de famille ne travaillent pas à l'extérieur et peuvent donc être auprès de leurs enfants tout au long de l'été. A cela s'ajoute le prix modique des loyers. Ces deux raisons permettent des séjours longue durée.

Pas une semaine comme actuelle-

ment, mais un mois, parfois deux, parfois la totalité des vacances scolaires.

La plupart du temps, lorsque la distance n'est pas trop grande (Romans, Valence...), le père de famille va travailler et revient en fin de semaine retrouver les siens.

Au fil des années, tous ces touristes deviennent de plus en plus familiers, et finissent par « appartenir » au village. On dira facilement : « Tiens, les Untel ne sont pas arrivés, d'habitude ils sont déjà là... » Parfois, ces vacanciers donnent le nom à l'appartement. Des exemples subsistent encore : « chez Poitou », « chez Pupat ».

Qu'est-ce qui attire tous ces gens à Saint-Julien ? Sans doute viennent-ils respirer le bon air, goûter à la beauté des paysages et certainement aussi apprécier une vie faite de plaisirs simples.

Nous, les enfants et les jeunes du village, nous attendons impatiemment les copains de la ville ; en un an, on change, on grandit, on se regarde d'abord de loin et puis, ça y est ! C'est parti pour les retrouvailles. Très vite, les jeux s'organisent, méthode toute na-

turelle pour s'approprier à nouveau : parties de badminton autour de l'église, de volley au pré du « pommier crochu », de foot parfois sur le terrain de boules !..., jeux de piste dans la forêt qui entraînent souvent une quinzaine de joueurs, organisation de concours de pétanque et de la fête du village



ZOOM

QUELQUES FAMILLES HABITUÉES PARMI D'AUTRES Familles PUPAT, POITOU, CHAPUIS, ROLLAND, ALLOZE, LEMOINE, BESSET, MONNET, RAMBAUD, PARSEIHIAN, PICARDO, ROCCA, NICET, HERVE, FOREST, JOUBERT, MARCON, LODY...

le 15 Août. Et puis, il y a les grandes discussions... on a tellement de choses à raconter quand on ne s'est pas vu depuis un an. Le banc de la poste devient le lieu privilégié des rencontres qui durent tard dans la nuit pour se transformer parfois en amours naissantes... Sans parler d'une petite boîte de nuit installée dans l'écurie de monsieur Borel, « l'orgie » qui fait beaucoup parler d'elle !...

Notons que, lors des travaux de restauration de l'ancienne poste, le maintien de ce banc a été ardemment défendu par d'anciens adeptes de ce lieu mythique. Actuellement, lors des retrouvailles annuelles, il n'est pas rare de voir quelques vétérans nostalgiques du lieu, discuter et rire comme il y a 50 ans ! Les adultes vivent également des plaisirs simples : promenade et cueillette de champignons sur les sentiers de Moulin Marquis, Bois Barnier, Forille, Porte du Diable et bien sûr, le grand classique « tour des Alberts ». D'ailleurs, le soir, sur le chemin de la Madone, on se croise dans la nuit, on se devine, on se fait peur, on cherche des vers luisants et des « cricris », on contemple les étoiles tout en respirant la bonne odeur de la terre et du foin.

Lors de la période pénible des fenaisons, quelques jeunes urbains ont du plaisir à aider les agriculteurs. Certains reviennent plus tard, embauchés et rémunérés par l'exploitant : Raymond Chiappara dit « Pilou », Michel Lemoine, et Jean-Pierre Parsehian qui crée plus tard sa propre exploitation.

Doucement, au fil des années, ces beaux moments de vacances disparaissent. Des parents décèdent, les enfants grandissent, se marient, fondent une famille et s'éloi-



gnent de Saint Julien.

Pourtant, chaque année, les plus « mordus » se retrouvent pour une « journée souvenir » empreinte de nostalgie certes, mais surtout de plaisir et d'amitié. C'est toute cette histoire qui est dans les têtes quand, aux beaux jours, les frères Poitou offrent leur musique au village.

On dit parfois qu'on embellit le passé ; mais il faut reconnaître que le village, pendant ces étés-là, vivait réellement un tourisme rural mêlant de façon toute naturelle, atouts géographiques et richesse des rapports humains.

Vivre de tels moments est rendu difficile par l'évolution actuelle : en effet, le désir de confort et la recherche d'originalité dans les animations rendent les séjours plus chers et donc plus courts. A cela s'ajoute un certain individualisme : la plupart du temps on vient pour la randonnée, on se chausse près de sa voiture et on file sur les chemins, s'intéressant très rarement à la vie du village.

Si on le veut vraiment, cette nouvelle façon de passer des vacances n'empêche pas de vivre de belles rencontres. Pour ce faire, être persuadé de la beauté des paysages et de la richesse de notre terroir ne suffit pas : il faut oser le premier pas ! Ce n'est pas toujours facile ! Mais la qualité de certains échanges inattendus

peut étonner et nous ouvrir d'autres horizons.

NOS ENTREPRISES

Du nouveau chez nos entreprises locales : la création d'une nouvelle scierie mobile et un nouveau chef d'entreprise pour la SARL Blanc. Lou Becan revient sur cette actualité.

La Scierie Mobile du Vercors

Par Gilles Chazot

C'est sous le nom de « S.M.V. » que Pierre-Laurent Lattard a lancé depuis quelques mois sa nouvelle activité professionnelle.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans une démarche de transformation et d'utilisation locale du bois. Le coût de transport devenant de plus en plus cher il devient plus économique de déplacer un petit engin sur le terrain, plutôt que d'utiliser un transport lourd pour descendre le bois, le transformer, et le remonter pour un usage local.

C'est donc la scierie qui se déplace chez vous au plus

près du lieu de coupe et qui effectue un sciage à façon. L'économie pour le particulier est donc évidente dès lors que ce dernier veut utiliser directement le bois transformé.

L'activité bois de Pierre-Laurent n'est pas nouvelle mais elle était en complément de son activité principale. Après 20 ans dans la production laitière (Gaec de Piache), Pierre-Laurent a décidé de tourner la page et de monter sa micro entreprise, motivé par le fait que cette activité n'existe pas sur le Vercors.

Elle répond tout à fait à sa volonté d'utiliser la ressource locale qu'est le bois, et de proposer un service de proximité aux particuliers et aux collectivités.

Sa motivation est aussi de vouloir travailler en plein air en relation directe avec le client. Et de participer ainsi aux projets locaux.

Il participe donc à la valorisation d'une des richesses du Vercors et se déplace sur l'ensemble du territoire voir même en limite de ce dernier (Die, Saint Romans, etc.).

La SMV se déplace en tracteur pour pouvoir utiliser n'importe quelle piste forestière. Elle peut traiter jusqu'à 10m³ de bois par jour, et débiter les grumes en planches, lambourdes, liteaux.

Les chutes et copeaux peuvent être récupérés et utilisés par le client.

A terme Pierre Laurent voudrait développer son activité en valorisant son propre bois et proposer un service complémentaire.

Lou Becan souhaite une pleine réussite à Pierre-Laurent dans sa nouvelle activité en phase avec le contexte actuel.



L'entreprise Blanc et Ludovic David : la continuité



Lou Becan : *Ludovic David, vous voici désormais à la tête de la SARL Blanc. Les choses ont évidemment été précipitées suite à la disparition de Gérard.*

Ludovic David : Ce printemps, le Vercors était ébranlé par la disparition brutale de Gérard Blanc unanimement

mettre à l'entreprise de Gérard de perdurer : avec la même équipe, je vais essayer de l'ancrer dans la demande locale et de répondre aux attentes des clients. Avec ma personnalité, mes compétences, ma volonté d'être à l'écoute de mes clients, je m'engage à faire « du bon boulot », tout simplement.

Ludovic DAVID

Portable : 06 58 78 84 73 / Fixe : 04 75 45 52 93
Le Village / 26420 Saint Julien en Vercors

Lou Becan adresse tous ses meilleurs vœux de réussite à Ludovic David pour la conduite de l'entreprise Blanc.

apprécié de la population pour sa compétence, sa sympathie et sa disponibilité. Au-delà de l'homme qui disparaissait, c'était une entreprise qui risquait d'être en péril. Conduire une entreprise de cette envergure devenait une charge plus que difficile à assumer pour son épouse, Christine, ainsi que pour ses frères Alain et Dany. Ils ont donc cherché une solution pour pérenniser cette entreprise familiale depuis longtemps implantée sur le Vercors, et source d'emplois non négligeable (voir encart). J'ai donc repris le flambeau et me suis lancé dans cette aventure après mûre réflexion. On ne s'improvise pas chef d'entreprise, et c'est en connaissance de cause et conscient des difficultés et des enjeux que je vais prendre la responsabilité de l'entreprise.

LB : Vous êtes jeune mais déjà bien armé pour relever le défi. Pouvez-vous nous en dire plus sur vous ?

LD : je suis un jeune du Plateau, j'ai grandi ici (mon père Jacques est un ancien inséminateur, ma mère Nicole a elle longtemps travaillé à Groupama). Je suis aussi rugbyman au SCR à Saint-Jean et marié à Séverine, architecte d'intérieur. J'ai 33 ans, et je suis déjà du métier puisque j'ai suivi des études de Génie Civil. Après 12 ans passés chez « Giammattéo – Oboussier » en tant que conducteur de travaux, je veux raisonner en homme de terrain : je connais les attentes des clients, les impératifs des chantiers. Les versants plus économiques, techniques et commerciaux du métier ne me sont pas indifférents !

LB : Comment envisagez-vous l'avenir de cette entreprise fortement enracinée au Vercors et notamment à Saint-Julien ?

C'est avec sérieux et simplicité que je compte per-

HISTOIRE D'UNE VIEILLE ENTREPRISE DE SAINT-JULIEN

1963 : rachat par Robert Blanc de l'entreprise de maçonnerie de M. Rimet à Saint-Julien.

Quelques années après : achat d'un camion et d'un tractopelle pour les travaux publics. Pendant 10 ans, il gère seul l'entreprise avec 5 ou 6 ouvriers.

1973, entrée de deux fils Gérard et Daniel, dans l'entreprise. Puis achat d'un camion neuf et d'un bulldozer pour la réalisation de pistes forestières.

1980 : transformation de l'entreprise en S.A.R.L.

1984 : entrée d'un 3e frère, Alain,

1987 : départ à la retraite de Robert. Gérard devient gérant de l'entreprise.

Depuis, développement et modernisation de la SARL avec l'achat de nouveaux engins pour de nouveaux chantiers (camions, tracteurs, pelles, tractopelles...) et forte montée en puissance des activités de travaux publics qui ont une place importante dans l'entreprise (d'où le recours à des emplois saisonniers).

Aujourd'hui, l'entreprise BLANC compte 9 salariés et emploie jusqu'à 3 saisonniers de mars à décembre.

Ses compétences :

- *Travaux de maçonnerie neuf et rénovation
- *Terrassement
- *Voies et Réseaux Divers, lotissement et particuliers
- *Assainissement autonome pour particuliers (Fosse Toutes Eaux et champ d'épandage) - qualification FNTP en eau et assainissement
- *Enrochement
- *Réseaux Eau et Assainissement
- *Réalisations de pistes forestières et de ski, broyage

INFOS ROUTE / GORGE DE LA BOURNE

Le Conseil Général de l'Isère prévoit quatre semaines de fermeture totale des Gorges (partie haute) à partir de fin mars-début avril. Les dates précises doivent être arrêtées en Comité de Suivi des Routes en janvier

SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes sera indisponible pour cause de travaux entre mars et juillet. Renseignements en mairie.

A VOS AGENDAS! FIN DÉCEMBRE - JUIN

Date	Lieu	Manifestation
27 décembre à 20h	Église	« Revivons l'histoire d'une naissance qui bouleverse encore l'humanité ». Comme les années précédentes, nous partagerons ensuite boissons chaudes et friandises
7 janvier à 20h	Mairie	Conseil municipal
8 janvier à 14h	Salle du Fouillet	Réunion du Club les Jonquilles
12 janvier à 10h	Salle du Fouillet	Formation Défibrillateur pour tous les habitants
12 janvier à 18h	Salle du Fouillet	Voeux de la municipalité suivi d'un apéritif
23 janvier à 9h30	Salle du Fouillet	Réunion du Club les Jonquilles et galette des rois
29 janvier à 14h	Saint-Martin	Assemblée Générale extraordinaire du Groupe Patrimoine
30 janvier à 14h	Salle du Fouillet	Assemblée Générale du Club les Jonquilles
3 février à 12h	Salle des Fêtes	Repas de la Saint Blaise organisé par l'Amicale
11 février à 20h	Mairie	Conseil municipal
2 mars à 14h	Salle des fêtes	Concours de coinche du Club Les Jonquilles
18 mars à 20h	Mairie	Conseil municipal
19 mars à 11h	Vassieux	Cérémonie de la FNACA
15 avril à 20h	Mairie	Conseil municipal
27 avril à 12h	Salle polyvalente	Repas dansant de la FNACA à La Chapelle
30 avril en soirée	RDV au village	Le Comité des Fêtes chante le mai
13 mai à 20h	Mairie	Conseil municipal
16 juin	Vassieux	Grande Récré organisée par toutes les APE du canton
17 juin à 20h	Mairie	Conseil municipal

AUTRES ÉVÉNEMENTS A VENIR (dates non arrêtées)

A.P.E. : concours de coinche (janvier), loto (février), thé dansant (mars)

A.C.C.A. : assemblée générale à la maison de la chasse (juin)

F.N.A.C.A. : pose d'une plaque «19 mars : cessez-le-feu en Algérie» (au printemps)



HOMMAGES...

GEORGES DROGUE (1921-2012)

Cet automne, un ancien maire de Saint-Julien nous a quitté. Georges Drogue est décédé à Ponson, le 30 septembre.

Né en 1921, Georges Drogue était agriculteur ; avec son épouse Marie, ils ont eu 6 enfants et ainsi une très nombreuse famille, à qui nous adressons nos amicales pensées.

Voici l'extrait de l'hommage qui lui fut rendu concernant son engagement municipal

«C'est en 1959, que Georges Drogue fait son entrée au conseil municipal de Saint-Julien ; âgé de 38 ans, il rejoint ainsi de nombreux jeunes de sa génération, Léon Glénat, Henri Borel, Louis Girodin et c'est à leurs côtés, derrière le maire de l'époque, Joseph Bonnard, qu'il fait ses premières armes de conseiller. Il est réélu en 1965 et devient alors adjoint, de Joseph Bonnard puis d'Henri Borel. Poursuivant son ascension, il est élu maire, après les élections municipales de 1971. Il devient ainsi, à 50 ans, le 26e maire de Saint-Julien depuis la Révolution. Durant ce premier mandat, il est secondé par René Charvat au poste d'adjoint ; facilement reconduit lors des élections de 1977, il reste maire jusqu'en 1983, avec Gaby Veyret à ses côtés, comme 1er adjoint.

Georges Drogue siège au conseil municipal jusqu'en 1989 ; âgé de 68 ans, il quitte alors la vie publique, au terme d'un engage-



ment ininterrompu de 30 années. Ayant occupé la première magistrature communale durant 12 ans, Georges Drogue est à ce jour le détenteur du plus long mandat de maire de notre commune, depuis la Libéra-

tion (...)
Ce goût pour la vie municipale, Georges l'a transmis à ses nombreux enfants puisque la moitié d'entre eux a déjà siégé au conseil. (...) Alain a ainsi inscrit ses pas dans ceux de son père, en étant maire de 2001 à 2008. Avec Jean-Noël, son frère aîné, tous deux avaient fait leur entrée au conseil dès 1995. Et c'est aujourd'hui, Pierre qui poursuit cet engagement familial, en exerçant la charge de premier adjoint. Jean-Noël est quant à lui l'agent technique communal depuis 2008.»

JEANNE AUGUSTIN (1911-2012)

Les habitants ont également appris avec tristesse le décès de Madame Jeanne Augustin, à Madrid, le 18 novembre 2012. Madame Augustin était devenue la première centenaire de notre commune et nous avions fêté cela en août 2011, lors de sa venue estivale dans le Vercors. Toutes nos pensées à sa famille.



LISTE DES MAIRES DE SAINT-JULIEN DEPUIS LA RÉVOLUTION

1790 - an IV : Antoine Jullien fut ensuite président de la municipalité cantonale jusqu'à l'an VIII

an IV - an VI : Claude Lattard agent municipal siégeant à la municipalité cantonale

an VI - an VIII : Claude Rimey agent municipal siégeant à la municipalité cantonale

an VIII - 1808 : Joseph Jullien

1808 - 11 : Claude Lattard

1811 - 15 : Claude Rimey

1815 - 16 : Jean Berthoin(*)

1816 - 18 : Julien Guillon

1818 - 26 : Jean-Louis Guillon

1826 - 34 : Frédéric Jullien

1834 - 35 : Jean Fermond

1835 - 36 : Jean-Baptiste Bonnard

1836 - 48 : Frédéric Jullien

1848 - 52 : François Rambert

1852 - 68 : Frédéric Jullien (m)

1868 - 68 : Désiré Guillon (*)

1868 - 86 : Raymond Brochier

1886 - 86 : Félicien Bonnard (*)

1886 - 92 : Achille Faresse

1892 - 1917 : Julien Jullien (m)

conseiller général de 1913 à 1917

1917 - 18 : Adrien Audemard (*) (m)

1918 - 35 : Achille Rimey

1935 - 44 : Francisque Bouvier

1944 - 45 : Achille Faresse

1945 - 49 : Joseph Bonnard

1949 - 53 : Louis Reboulet

1953 - 59 : Georges Berthuin

1959 - 66 : Joseph Bonnard

1966 - 71 : Henri Borel

1971 - 83 : Georges Drogue

1983 - 87 : Henri Borel

1987 - 95 : Dominique Repellin

1995 - 2001 : Maryse Fillet

2001 - 08 : Alain Drogue

depuis 2008 : Pierre-Louis Fillet

(*) adjoint remplaçant le maire
(m) mort en cours de mandat

ÉTAT-CIVIL / Juillet 2012 - Décembre 2012

Mariage

Marie-Laure Fillet et Mickaël Lamberton, mariés le 18 août .

Naissance

* Thomas Bonthoux, né le 21 juillet à Die, fils de

Fabrice et de Vanessa Albiero.

*Lise Pin, née le 18 novembre à Bernin, fille de Ludovic Pin et de Mariette Morot-Sir

Décès

*Simone Berthuin, le 3 août à Besayes

* Georges Drogue, le 30 septembre à Saint-Julien

* Georgette Argoud, le 1er octobre à Romans

* Jeanne Augustin, le 18 novembre, à Madrid

INFORMATIONS PRATIQUES



Inscription sur les listes électorales

Pour voter, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2012. Démarches et renseignements en mairie.

Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique. Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture. Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

Portage de repas à domicile

Un service de portage de repas à domicile existe pour les personnes âgées ou malades. Renseignements à la CCV au 04 75 48 24 70

Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h. Attention, modification des jours d'ouverture possible en cas de congés. Vérifiez l'affichage.
Tel : 04 75 45 52 23 **Fax :** 04 75 45 52 91
Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr
Site : stjulienvercors.fr
Permanence du maire : sur rendez-vous.

Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17
Docteur Vincke (Saint-Agnan) : 04 75 48 10 14
Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29
Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70
Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54
Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h15 à 18h. Fermeture du 24 décembre au 2 janvier. Inscription préalable obligatoire. Contact au 04 75 45 51 09

Déchetterie intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h
jeudi de 10h à 11h30 et de 13h30 à 16h
et samedi de 10h à 11h30 et de 14h à 17h.
Renseignements 04 75 48 24 70.

Médiathèque intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature
Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.
Renseignements au 04 75 48 15 92.
Adhésion annuelle de 10€.

Club des Aînés Ruraux Les Jonquilles

Tous les mercredis à 14h, rencontre hebdomadaire des Aînés Ruraux à la salle du Fouillet

Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors
Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
Ont participé à ce numéro :
Michèle Bonnard, Françoise Chatelan, Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier, Delphine Grève, Pierre Hustache, Hydrophy, Camille Michel, Thomas Pietrucci (Yapasphoto) et Denis Paitou
N° ISSN : 1632-2797

Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.